



# Évaluation formative de la stratégie d'appui à la prévention et à la prise en charge des enfants victimes de violence, d'exploitation et d'extrême négligence à travers les transferts monétaires via mobile money aux services sociaux (2018 – 2023)

## LES ANNEXES AU RAPPORT



Avril 2024

## TABLE DES MATIÈRES

I. TERMES DE RÉFÉRENCE .....	3
II. HISTORIQUE DE L'ÉVALUATION .....	13
III. PARTIES PRENANTES DE L'ÉVALUATION .....	14
IV. LISTE DES ACTEURS CLÉS INTERROGÉS .....	15
V. LISTE DES DOCUMENTS CONSULTÉS.....	16
VI. THÉORIE DE CHANGEMENT.....	17
VII. LA MATRICE D'ÉVALUATION .....	20
VIII. PRESENTATION DE L'ECHANTILLON ET ORGANISATION DE LA COLLECTE .....	24
IX. OUTILS DE COLLECTE DE DONNÉES .....	28

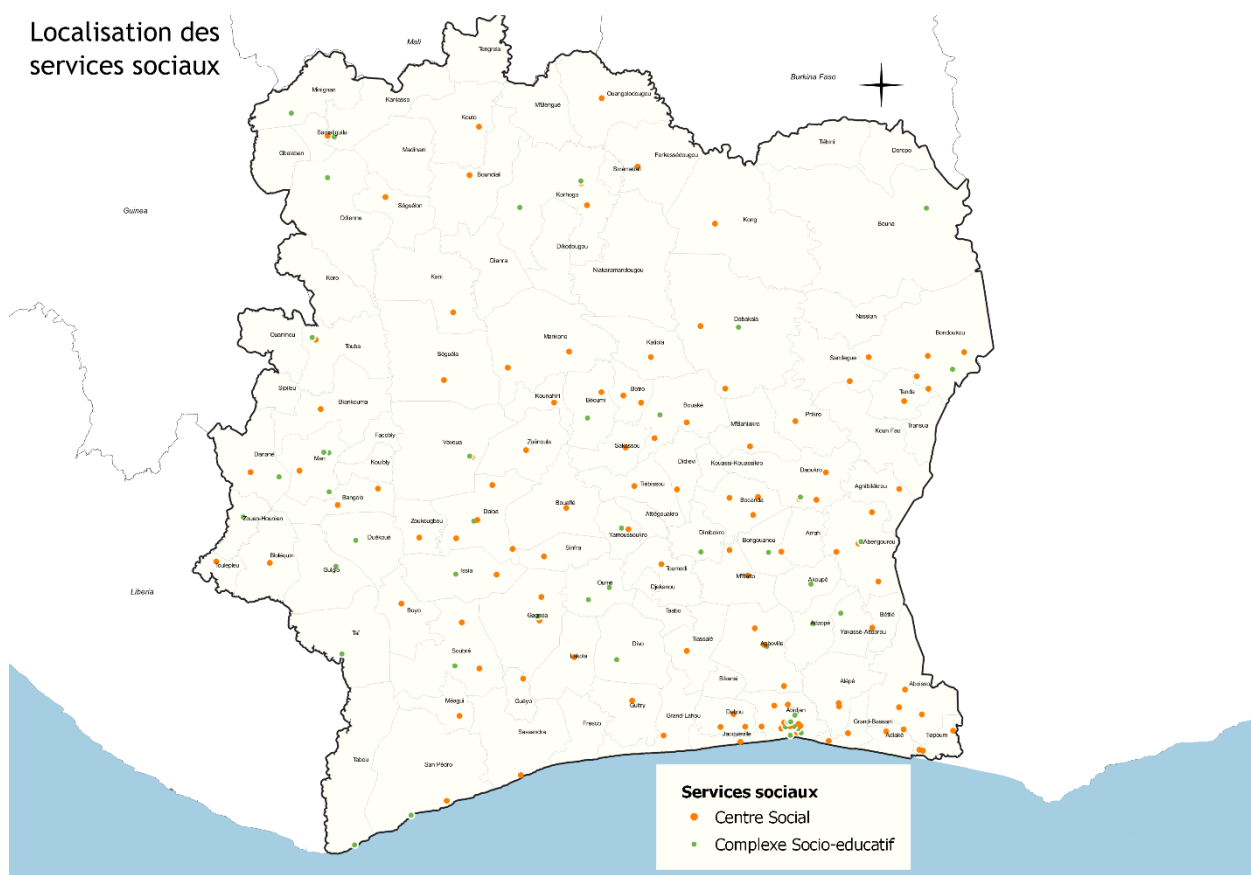
## I. TERMES DE RÉFÉRENCE

### Évaluation formative du projet d'appui à la prévention et à la prise des enfants victimes de violence, d'exploitation et d'extrême négligence à travers les transferts monétaires via mobile money aux services sociaux (2018 – 2023)

Durée de la consultance : 60 jours sur un nombre de 5 mois

#### Objet de l'évaluation

L'intervention objet de la présente évaluation a été initiée en 2018 par l'UNICEF en collaboration avec la Direction de la Protection de l'Enfant (DPE) du ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant (MFFE), et la Direction de l'Action Sociale (DAS) du ministère de l'Emploi et de la Protection Sociale (MEPS) en vue de renforcer le budget des services sociaux pour faciliter l'accomplissement de leurs missions de sensibilisation et assistance aux populations vulnérables en particulier les enfants. Cet appui qui comprend le transfert monétaire direct trimestriel à travers Mobile Money aux centres sociaux, a débuté par une phase pilote avec 83 services sociaux des localités de Korhogo, Boundiali, Ferké, San Pedro, Soubré, Odienné, Toubia, Man, Duékoué, Guiglo, Touloupleu, Danané, Zouan Hounien, Daloa, Bouaflé, Issia, Dimbokro, Bocanda, Abobo, Yopougon, Adjamé, Cocody, Koumassi, Treichville, Port Bouet Bouaké, Béoumi, Sakassou, Katiola, Dabakala Bondoukou, Tanda, jusqu'à progressivement couvrir l'ensemble des services à partir de 2021.



L'appui de l'UNICEF aux centres sociaux a pour objectif général :

- De renforcer les capacités opérationnelles des services sociaux afin de prévenir et prendre en charge les enfants victimes de violence, d'abus et d'exploitation

Plus spécifiquement, les transferts directs aux centres sociaux visent à :

- Renforcer la proximité des services d'avec les populations et instaurer une relation de confiance ;

- Renforcer les interventions de prévention et de lutte contre les violences faites aux enfants ;
- Augmenter le nombre d'enfants victimes de violence et d'exploitation pris en charge par les services sociaux ;
- Améliorer la qualité des services offerts aux enfants victimes ;
- Instaurer une relation de confiance entre les communautés et les centres sociaux.

Les bénéficiaires de ces transferts sont entre autres 175 services sociaux couvrant les régions de Mé, Worodougou, Tonpki, Tchologo, Sud Comoé, San Pedro, Poro, N'Zi, Nawa, Marahoué, Loh Djiboua, Lagunes, Kabadougou, Folon, Bafing, Indenié Duablin, Iffou, Moronou, Haut Sassandra, Hambol, Grands Ponts, Gountougo, Loh Djiboua, Gbekê, Cavally, Béré, Belier, Bagoué, Agneby Tiassa, Goh, Bounkani, et Bafing mis en place par l'Etat de Côte d'Ivoire en tant que services de premières lignes habilités à assurer la prévention des violences, des abus et exploitations faites aux enfants au travers d'activités de sensibilisation et d'animations communautaires sur les questions de protection de l'enfant, et la réponse par la prise en charge des personnes vulnérables de manière générale et des victimes de différentes formes de violence en particulier.

Cette initiative s'inscrit dans le cadre des interventions du produit 2 de la composante programme Protection de l'enfant du Programme de Coopération Etat de Côte d'Ivoire – UNICEF 2021 – 2025 visant à renforcer les capacités des acteurs pour un système approprié de protection de l'enfant et de promotion de son bien-être. Elle ambitionne de contribuer à l'accroissement des capacités d'offre de services de réponse aux victimes de violences, d'abus et d'exploitation, particulièrement les enfants les plus défavorisés.

Les transferts monétaires par paiement mobile constituent une innovation que le bureau de Côte d'Ivoire a commencé à mettre en œuvre depuis 2018. Cette innovation s'est révélée efficace pour améliorer l'accès des plus défavorisés aux services sociaux de base en veillant à la réduction des coûts de transaction et à l'amélioration de la transparence, de la traçabilité et de la rapidité des transactions financières du programme.

Le mécanisme qui a été mis en place pour les transferts monétaires suit les modalités de paiement de l'UNICEF, notamment le Direct Cash Transfer (DCT) pour les activités de supervision par la DPE et la DAS et le paiement direct à travers le Mobile Money. Les transferts ont eu plusieurs destinataires en passant par les Directeurs Régionaux (DR), les Directeurs de Centres / Complexes aux Champions travailleurs sociaux (TS). Le suivi et l'assurance qualité du financement a été fait avec les procédures Harmonized Approach to Cash Transfers (HACT) de l'UNICEF depuis la mise en place du dispositif en 2018. Plus de 5,000 enfants victimes de violence, d'abus ou d'exploitation par an ont bénéficié de la prise en charge par les services sociaux appuyés par l'UNICEF. En plus, environ 100,000 parents et / ou membres de communautés par an ont participé aux séances de sensibilisation/mobilisation communautaire organisées par les travailleurs sociaux avec les fonds de l'UNICEF. Le dispositif financier a été accompagné par plusieurs actions appuyées par l'UNICEF :

- Renforcement des capacités des travailleurs sociaux dans la prévention et la prise en charge des enfants ;
- Mise en réseau des travailleurs sociaux à travers d'un groupe WhatsApp et des formations / discussions thématiques en ligne ;
- Mise en place d'un groupe des Champions travailleurs (2 TS / région) sociaux sur la désignation des Directeurs régionaux ;
- Achat de matériel du bureau, des équipements ICT et des motos pour les centres sociaux.

Les transferts monétaires aux centres sociaux suivent le cadre stratégique de l'UNICEF visant à renforcer le système de protection de l'enfant en général, et la qualité des services offerts aux enfants vulnérables plus en particulier. Il contribue aux objectifs et résultats de l'Organisation en matière de prise en charge des enfants victimes de violence, d'abus et d'exploitation. Il est également en lien avec les Recommandations du Comité des droits de l'enfant des Nations Unies faites à la Côte d'Ivoire lors de la présentation du dernier rapport pays en 2019, notamment pour ce qui concerne la prévention et la prise en charge des enfants vulnérables.

*30. Le Comité recommande à l'État partie : D'élaborer une stratégie nationale de protection des enfants victimes de violence et de maltraitance, y compris de violence sexuelle, qui englobe expressément les enfants handicapés, de renforcer les programmes de sensibilisation et d'éducation et de veiller à ce que*

*les enfants victimes de violence bénéficient d'une assistance médicale, juridique et psychologique appropriée et aient accès à des refuges<sup>1</sup>.*

### But de l'évaluation

Cette évaluation a deux buts principaux : la redevabilité et l'apprentissage.

- Elle ambitionne de rendre compte des résultats atteints (attendus et inattendus) dans le cadre des transferts monétaires aux centres sociaux pour la prise en charge des enfants victimes de violences, d'abus et d'exploitation. Elle contribuera à satisfaire l'obligation de rendre compte de l'utilisation des ressources affectées à cette intervention aussi bien au niveau organisationnel qu'au niveau des bénéficiaires.
- L'évaluation vise également à contribuer à l'apprentissage organisationnel en documentant la valeur ajoutée et les conditions critiques de réussite d'une telle intervention pour guider l'affinement de l'intervention et son extension à d'autres domaines de la protection de l'enfant.

Les utilisateurs potentiels des résultats de la présente évaluation sont : UNICEF Côte d'Ivoire, UNICEF West and Central Africa Regional Office, Gouvernement de Côte d'Ivoire, Agences de mise en œuvre. Les utilisations envisagées sont listées dans Tableau 1 ci-dessous.

**Tableau 1: Les utilisateurs et les utilisations de l'évaluation**

Utilisateurs de l'évaluation	Utilisation de l'évaluation (comment les conclusions et recommandations seront utilisées)
<b>Programme Protection de l'enfant du Bureau Pays de l'UNICEF</b>	En comprenant mieux les résultats et les défis et les conditions de réussite de l'appui Mobile Money aux centres sociaux, intégré au programme de développement du pays, l'UNICEF modifiera sa stratégie de renforcement de l'offre et de qualité des services mis à disposition à travers la composante programme Protection pour plus d'efficacité et une amélioration du rapport qualité/prix dans la prise en charge des enfants victimes de violence, d'abus et d'exploitation (KRC5).
<b>Autres Sections du Bureau de l'UNICEF</b>	L'utilisation correspondante serait de définir les résultats atteints à travers l'innovation de l'UNICEF Cote d'Ivoire de financer directement les services de première ligne au niveau décentralisé en vue d'améliorer et de développer davantage l'appui de l'UNICEF à l'Etat.
<b>Gouvernement (ministère de l'Emploi et de la Protection Sociale, ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant)</b>	Mieux définir les modalités du financement aux services déconcentrés et de tirer profit de l'analyse qualité/prix pour plus de financement du budget de l'Etat aux services de première ligne.
<b>Acteurs de mise en œuvre (Directeurs Régionaux, Travailleurs Sociaux)</b>	Intégrer (dans leurs pratiques quotidiennes) les bonnes pratiques identifiées au cours de l'évaluation et remédier aux faiblesses relevées au cours de l'analyse

### Objectifs de l'évaluation

#### Objectifs de l'évaluation

L'objectif général de l'évaluation des transferts monétaires aux centres sociaux est de démontrer les résultats atteints grâce à l'appui de l'UNICEF depuis 2018, de faire l'état des difficultés rencontrées et des leçons apprises en vue de produire des recommandations pour l'amélioration de l'appui de l'UNICEF aux services sociaux.

<sup>1</sup> Conseil des droits de l'homme, Quarante-deuxième session 9–27 septembre 2019, Rapport du Groupe de travail sur l'Examen périodique universel Côte d'Ivoire Additif Observations sur les conclusions et/ou recommandations, engagements et réponses de l'État examiné

## Objectifs spécifiques

- Apprécier les résultats de l'appui de l'UNICEF à travers les transferts monétaires en termes de pertinence, d'efficacité, d'efficience (coûts/efficacité) et de durabilité des acquis de l'intervention ;
- Analyser l'adéquation des transferts monétaires via mobile money par rapport aux besoins des enfants en situation de vulnérabilité d'une part, aux priorités dans le domaine de la protection de l'enfant et aux défis auxquels les centres sociaux sont confrontés pour assurer la prévention et la prise en charge adéquate des enfants victimes de violences, d'abus et d'exploitation d'autre part ;
- Analyser les atouts et contraintes dans la mise en œuvre notamment ceux relatifs : (i) au contexte ; (ii) aux processus décisionnels et mécanismes de gestion des transferts monétaires via mobile money ; (iii) à la transformation des transferts monétaires reçus en interventions pour répondre aux besoins des enfants victimes d'abus, de violences et d'exploitation.
- Identifier les bonnes pratiques et les leçons apprises dans la gestion de l'appui au niveau central, régional et local, notamment dans le cadre de la réponse aux urgences telles que la pandémie de COVID 19 et en situation de développement.
- Déterminer le niveau d'appropriation des transferts monétaires via mobile money par les travailleurs de première ligne pour répondre aux priorités dans le domaine de la protection de l'enfant.
- Identifier les mécanismes de pérennisation des transferts monétaires existants au niveau institutionnel et au niveau communautaire.
- Analyser la prise en compte de l'équité et du genre dans la gestion des transferts monétaires via mobile money pour la prise en charge des enfants victimes de violence, d'abus et d'exploitation
- Formuler des recommandations et orientations claires pour améliorer l'appui de l'UNICEF dans la prise en charge des enfants victimes de violence, d'abus et d'exploitation.

## Portée de l'évaluation

### Portée thématique

L'évaluation portera essentiellement sur les modalités de transfert monétaires aux centres sociaux faits par l'UNICEF pour accroître leur capacité de prise en charge des enfants victimes de violences, d'abus et d'exploitation. Elle analysera les mécanismes de gestion des transferts monétaires et l'influence de ces transferts sur l'offre et la qualité des services fournis par les structures sociales aux enfants victimes de violences, d'abus et d'exploitation.

### Portée géographique

La revue documentaire qui sera réalisée dans le cadre de l'évaluation abordera de manière générale les stratégies et approches mises en œuvre en Côte d'Ivoire en réponse aux besoins de prévention et de prise en charge des enfants victimes de violence, d'exploitation et d'abus.

La collecte de données primaires se fera prioritairement au niveau des départements disposant de structures d'offre de services sociaux en les ciblant selon la période démarrage de l'initiative et le contexte dans lequel l'intervention a été mise en œuvre en différenciant les situations humanitaires du contexte de développement. Les régions couvertes et les centres sociaux couverts doivent être représentatifs du contexte national.

### Portée chronologique

L'évaluation couvrira les transferts monétaires faits aux structures d'offre de service social du mois de Mai 2019 au mois de Décembre 2022.

## Contexte de l'évaluation

La violence, l'abus et l'exploitation à l'égard des enfants restent une réalité quotidienne pour un grand nombre d'enfants et d'adolescents en Côte d'Ivoire. Les dernières données montrent que la violence est très répandue à la maison, à l'école et dans la communauté. Selon l'enquête MICS 2016, 87 % des enfants âgés de 2 à 14 ans ont subi une forme de discipline violente (agression psychologique ou punition physique), et 15 % une discipline sévère. Selon les données de l'Enquête sur la violence faite aux enfants (VACS 2018), la plupart des enfants de Côte d'Ivoire subissent au moins une forme de violence, c'est-à-dire des violences physiques, émotionnelles ou sexuelles, pendant leur enfance. Au cours de leur enfance, 60,8 % des garçons et 47,1 % des filles âgées de 13 à

24 ans ont subi des violences physiques. En outre, 19,2 % des filles et 11,4 % des garçons du même âge ont subi des abus sexuels.

Selon l'enquête MICS 2016, 31,3 % des enfants et des adolescents âgés de 5 à 17 ans, soit 2,3 millions, travaillent. Les enfants des régions du Nord-Ouest, du Nord et du Nord-Est sont deux fois plus exposés au travail dangereux que ceux des autres régions de Côte d'Ivoire.

Plusieurs autres catégories d'enfants nécessitent une attention et une protection particulières, notamment les enfants vivant et travaillant dans la rue (15,000), les enfants vivant sans protection parentale (20 % selon MICS 2016), dans la famille élargie ou dans des foyers d'accueil, et les enfants abandonnés ou vivant avec un handicap (50,000). Il y a également plusieurs enfants qui entrent en contact avec les services sociaux en raison d'une rupture ou d'un décès au sein de leur famille et de la précarité que cette situation entraîne. Les manifestations évidentes de la faiblesse du fonctionnement du système de protection de l'enfance, y compris les lacunes dans les secteurs connexes, par exemple la protection sociale et l'éducation des populations socialement et économiquement marginalisées, se manifestent par le grand nombre d'enfants et de jeunes qui se livrent à la mendicité, à de petits travaux de rue et à la petite délinquance. En outre, pour certaines adolescentes migrantes non scolarisées, des preuves anecdotiques montrent une trajectoire vers le travail domestique des enfants et l'exploitation sexuelle à des fins commerciales. Les enfants en déplacement sont extrêmement vulnérables et exposés à de multiples risques, en particulier lorsqu'ils doivent sortir de sentiers sûrs et légaux, ou lorsqu'ils sont non accompagnés et/ou séparés.

Cette situation peu reluisante est en partie due à la persistance des normes sociales négatives, à la vulnérabilité économique des ménages et à l'absence des services sociaux opérationnels dotés de ressources humaines, financières et ayant une bonne couverture des services.

Conscient de cette situation, l'Etat de Côte d'Ivoire a mis en place un dispositif de Protection de l'Enfant qui a, à son cœur, un réseau de structures d'action sociale comprenant entre autres les centres sociaux, les centres d'éducation spécialisée et les complexes sociaux éducatifs afin d'offrir des services aux enfants et à leurs familles. Ces services de premières lignes ont pour rôle de prévenir les violences, les abus et les exploitations faites aux enfants au travers d'activités de sensibilisation et d'animation communautaire sur les questions de protection de l'enfant, et de répondre par la prise en charge des personnes vulnérables de manière générale et des victimes de différentes formes de violence en particulier.

La Côte d'Ivoire est passée d'environ 145 structures d'action sociale en 2018, à 160 en 2020, et à plus de 170 depuis 2022, réparties au niveau de la moitié des départements sur l'étendue du territoire. Celles-ci sont animées par plus de 3,000 travailleurs sociaux formés dans un institut national public spécialisé.

Malgré ce dispositif, l'accessibilité à ces services par les enfants victimes reste faible. Selon l'enquête VACS, seulement 3% des hommes et femmes ayant subi des violences sexuelles avant l'âge de 18 ont reçu des services d'assistance. Cela se justifierait principalement par l'ignorance des populations de l'existence et du rôle des services sociaux, l'insuffisance de ressources tant humaines, matérielles et financières ainsi que la faible capacité d'offres de réponses concrètes aux problèmes des populations en particulier celles qui sont vulnérables.

Par ailleurs, une analyse de la nomenclature du budget alloué à ces services révèle des limites quant à la capacité dudit budget à soutenir les activités qu'ils doivent mener notamment celles liées à la sensibilisation dans les communautés et à l'assistance directe aux populations vulnérables et victimes, cible principale de leur action.

Fort de ce constat, l'UNICEF, en collaboration avec la Direction de la Protection de l'Enfant (DPE) du ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant (MFFE), et la Direction de l'Action Sociale (DAS) du ministère de l'Emploi et de la Protection Sociale (MEPS), a initié en 2018, un projet de renforcement du budget des services sociaux pour l'accomplissement de leurs missions de sensibilisation et d'assistance aux populations vulnérables en particulier les enfants. Cet appui qui comprend le transfert monétaire direct trimestriel à travers Mobile Money aux centres sociaux, a débuté par une phase pilote avec quelques services jusqu'à progressivement couvrir l'ensemble des services à partir de 2021.

### Critères de l'évaluation

L'évaluation de l'initiative de transferts monétaires aux structures d'action sociale pour la prévention et la prise en charge des enfants victimes de violence, d'abus et d'exploitation sera conduite en référence aux cinq des six

critères de l'OCDE/DAC <sup>2</sup> que sont : la pertinence, la cohérence, l'efficacité, l'efficience et la durabilité. Les critères transversaux de genre et d'équité seront également pris en compte de manière transversale. Le critère d'impact ne sera pas abordé dans le cadre de la présente évaluation du fait de l'absence de données appropriées pour l'analyse d'impact.

### Questions d'évaluation

Sur la base de l'utilisation prévue des résultats de l'évaluation et des critères devant guider l'évaluation, les questions d'évaluation ont été définies :

#### 1. Pertinence :

- 1.1. Dans quelle mesure les transferts monétaires via mobile money faits aux structures d'action sociale ont-ils été en adéquation avec les besoins des structures d'action sociale pour accroître leurs capacités de réponse aux violences, abus et exploitations dont sont victimes les enfants aussi bien en situation de développement que dans les situations de crise ?
- 1.2. Dans quelle mesure les processus décisionnels et mécanismes mis en place pour la gestion et le suivi de ces transferts monétaires sont-ils adaptés pour améliorer la prise en charge des enfants victimes des violences, abus et exploitations aussi bien en situation de développement que dans les situations humanitaires ?

#### 2. Cohérence

- 2.1. Dans quelle mesure les transferts monétaires via mobile money faits par l'UNICEF aux structures d'action sociale sont-ils complémentaires au soutien apporté par le Gouvernement et les autres partenaires dans le domaine de la prise en charge des violences, abus et exploitation ?
- 2.2. Dans quelle mesure ces transferts monétaires sont-ils en cohérence avec les innovations technologiques et la stratégie de digitalisation en Côte d'Ivoire notamment pour accompagner la décentralisation des services sociaux ?

#### 3. Efficacité

- 3.1. Dans quelle mesure les transferts monétaires via mobile money ont permis d'accroître la capacité des structures d'action sociale à répondre aux besoins des enfants victimes de violence, d'abus et d'exploitation dans les situations de développement et humanitaire ?
- 3.2. Quels sont les facteurs internes et externes ayant facilité et/ou entravé la mise en œuvre des transferts monétaires via mobile money pour la prise en charge des enfants victimes de violence, d'abus et d'exploitation ?
- 3.3. Quels sont les résultats inattendus (positifs et négatifs) générés par les transferts monétaires via mobile money au niveau des structures d'action sociale et des communautés bénéficiaires ?
- 3.4. Quelles sont les bonnes pratiques et leçons apprises dans la gestion des transferts monétaires pour la prise en charge des enfants victimes de violence, d'abus et d'exploitation y compris dans le cadre de la réponse à la pandémie de COVID 19 ?

#### 4. Efficience

- 4.1. Dans quelle mesure les transferts monétaires via mobile money ont apporté une valeur ajoutée dans la prise en charge des enfants victimes de violence, d'abus et d'exploitation comparés aux autres moyens de transferts de ressources aux structures d'action sociale notamment en termes de disponibilité, de proactivité et de qualité des réponses ?

#### 5. Durabilité

- 5.1. Quel est le niveau d'appropriation des transferts monétaires via mobile money par les travailleurs de première ligne, pour répondre aux priorités dans le domaine de la protection de l'enfant contre les violences, abus et exploitation ?
- 5.2. Quels sont les mécanismes d'appropriation des transferts monétaires via mobile money au niveau institutionnel et au niveau communautaire ?

---

<sup>2</sup> <https://www.oecd.org/dac/evaluation/daccriteriaforevaluatingdevelopmentassistance.htm>

## Méthodologie

L'évaluation sera menée selon une approche participative et inclusive prenant en compte les droits humains et le genre de manière transversale conformément aux normes et standards d'évaluation du Groupe de l'Evaluation des Nations Unies (UNEG)<sup>3</sup>. Le/la consultant(e) conduira l'évaluation conformément au code de conduite<sup>4</sup> et aux directives de l'UNEG en matière d'intégration des droits humains et de l'égalité des sexes aux évaluations<sup>5</sup>.

Le/la consultant(e) aura recours aux méthodes mixtes de collecte et d'analyse des données auprès des différents acteurs impliqués dans la mise en œuvre de l'intervention. Les méthodes d'évaluation choisies devront favoriser la participation des enfants et des adolescent-e-s (« body mapping », photovoix...).

Les constats évaluatifs seront établis sur la base de la triangulation des différentes sources de données et des opinions exprimées par les acteurs clés impliqués dans la mise en œuvre du projet. Le/la consultant(e) veillera au respect des principes éthiques en matière d'évaluation conformément au code de conduite de l'UNEG. Il/elle assurera la protection des droits des enfants impliqués dans le processus évaluatif et le respect de la politique de tolérance zéro de l'exploitation et des abus sexuels en vigueur au sein de l'UNICEF.

Le recours aux méthodes d'évaluation rapides est encouragé notamment à travers les ateliers évaluatifs pour la collecte des données pour faciliter la production d'un rapport d'évaluation de qualité dans des délais relativement courts.

## Gestion de l'évaluation

Le chef de section planification, suivi et évaluation assurera la gestion de l'évaluation pour préserver son indépendance. Le gestionnaire doit s'assurer du respect des normes et standards de l'UNICEF (GEROS)<sup>6</sup> et du respect des normes de qualité UNEG<sup>7</sup>. Il sera le point focal du consultant et veillera à la validation de tous les produits de l'évaluation en collaboration avec le groupe de référence de l'évaluation (GRE). Le groupe de référence sera présidée par le Directeur Général du Plan et de la Lutte contre la Pauvreté avec la participation des associations nationales d'évaluation (RISE, 2iEVAL, EVALWOMEN, RifEval) et un représentant du Ministère de tutelle de l'intervention. Le *Contrôle de qualité* de l'évaluation sera effectué au moyen de la revue des TDR, du rapport de démarrage et des rapports et assuré par le *gestionnaire de l'évaluation* en coordination avec le GRE et le bureau régional de l'UNICEF. Le conseiller régional en évaluation du Bureau pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre contribuera à l'assurance qualité de tous les produits de l'évaluation.

## Produits attendus et Plan de travail indicatif de l'évaluation

L'évaluation sera conduite par un cabinet de consultants pour une période de 60 jours entre Mai et Septembre 2023. Sur la base des termes de référence, le cabinet proposera un plan de travail détaillé spécifiant les différentes étapes du processus évaluatif ainsi que les approches et méthodes qui seront utilisés pour produire les différents livrables de l'évaluation suivants :

- Le rapport de démarrage décrivant la méthodologie détaillée d'évaluation ;
- Le rapport provisoire et une présentation Powerpoint présentant les principaux constats évaluatifs ;
- Le rapport final d'évaluation devra être d'au plus 50 pages (sans les annexes) et intégrera un résumé exécutif d'au plus 5 pages. Pour être accepté par l'UNICEF, le rapport devra intégrer de manière adéquate les standards utilisés pour l'évaluation indépendante de la qualité des rapports d'évaluation de l'UNICEF (méta-évaluation) à travers le GEROS EROS et les directives de l'UNEG.
- Une présentation Powerpoint des principaux résultats de l'évaluation ;
- Les principales conclusions et recommandations de l'évaluation seront diffusées sous forme de policy brief résumant les principales conclusions, recommandations et leçons apprises de l'évaluation;
- L'atelier de validation du rapport d'évaluation servira d'opportunité pour l'élaboration du plan d'action pour la mise en œuvre des principales recommandations de l'évaluation ou « management response ».

<sup>3</sup> <http://www.unevaluation.org/document/detail/1914>

<sup>4</sup> <http://www.unevaluation.org/document/detail/100>

<sup>5</sup> <http://www.uneval.org/document/detail/980>

<sup>6</sup> [Global Evaluation Reports Oversight System \(GEROS\) Handbook and Summary \[2017\] | UNICEF Evaluation in UNICEF](#)

<sup>7</sup> <http://www.unevaluation.org/document/detail/1914>; <http://www.unevaluation.org/document/detail/607>

Il est à noter que l'UNICEF partagera les canevas de rapports afin de s'assurer que les rapports répondent aux normes GEROS.

Activités	Responsables	Calendrier
Analyse des propositions d'offre technique et financière et sélection du consultant-e	UNICEF	Avril 2023
Signature du contrat de consultation	Consultant	Mai 2023
Réunion de cadrage de la mission	Gestionnaire de l'évaluation	Mai 2023
Soumission du draft de rapport de démarrage	Consultant(e)	Mai 2023
Examen et validation du rapport de démarrage	Groupe de référence de l'évaluation	Mai 2023
Soumission de la version finale du rapport de démarrage	Consultant(e)	Mai 2023
Collecte et analyse de données sur le terrain	Consultant(e)	Juin 2023
Partage des constats préliminaires avec le groupe de référence de l'évaluation	Consultant(e)	Juin 2023
Soumission du draft de rapport d'évaluation	Consultant(e)	Juillet 2023
Examen et validation du draft de rapport d'évaluation par le groupe de référence	Groupe de référence	Juillet 2023
Atelier de validation du rapport d'évaluation et d'élaboration du plan d'action pour la mise en œuvre des recommandations de l'évaluation	Groupe de référence	Juin -Juillet 2023
Rapport final d'évaluation, présentation powerpoint soumis	Consultant(e)	Juillet 2023
Draft de note de policy brief élaboré	Groupe de référence	Juillet 2023

### Profil du cabinet de consultants

Le cabinet de consultants devra mettre à disposition une équipe constituée d'un/une **consultant-e principal-e** qui assurera la coordination de l'équipe d'évaluation et veillera à assurer le design de l'évaluation, le pilotage du processus évaluatif, l'assurance qualité et la délivrance des produits attendus en étroite collaboration avec les autres membres de l'équipe. Il/Elle devra conduire l'évaluation selon une approche favorable au travail d'équipe.

**Le/la consultant-e principal-e** devra avoir le profil suivant :

- Avoir au moins un niveau master en évaluation, sociologie, économie, protection de l'enfant ou tout autres domaines pertinents des sciences sociales.
- Avoir au moins 8 ans d'expérience en évaluation de programmes et de projets. Des expériences dans le domaine de la protection de l'enfant et de la gestion des transferts monétaires seront des atouts.
- Avoir une expérience avérée dans la conduite d'évaluations (la version électronique d'une évaluation récente dont le/la consultante principal-e est l'auteur devra être présentée au moment de la soumission de l'offre).
- Avoir une expérience dans la réalisation des évaluations centrées sur les enfants et/ou l'utilisation de méthodes centrées sur les enfants sera un atout.
- Disposer d'une parfaite maîtrise des méthodes d'évaluation basée sur l'équité, les droits humains et le genre et des méthodes quantitatives et qualitatives de recherche.
- Avoir une bonne capacité de communication orale et écrite en Français et en Anglais et de facilitation de processus participatifs.
- Avoir une expérience de travail en Côte d'Ivoire dans le domaine de la protection de l'enfant.

**Les autres membres de l'équipe d'évaluation** participeront aux différentes étapes du processus évaluatif. Ils contribueront principalement à toutes les étapes du processus évaluatif et seront principalement chargés de la collecte et de l'analyse des données qui serviront à établir le jugement évaluatif. Ils contribueront également à

l'analyse du contexte national et de la protection de l'enfant et à la contextualisation des résultats de l'évaluation. Cette équipe de consultants devra être constituée d'au moins un expert en protection de l'enfant ayant une parfaite connaissance de la problématique de la protection de l'enfant et du contexte national. Elle devra avoir le profil suivant :

- Avoir au moins un niveau DEA/DESS en sciences sociales;
- Avoir une expérience d'au moins 5 ans dans le domaine de la gestion et de l'évaluation des programmes et projets dans le domaine de la protection de l'enfant ;
- Avoir une parfaite connaissance de la problématique de la protection de l'enfant et du contexte national;
- Avoir une parfaite maîtrise des méthodes quantitatives et qualitatives de collecte et d'analyse des données;
- Avoir une bonne capacité de communication orale et écrite en Français;
- Avoir une bonne capacité d'analyse, de synthèse et de rédaction.

Les équipes mixtes de consultants nationaux et internationaux intégrant des femmes sont vivement encouragées.

## XII. Modalités de contractualisation

La sélection du/ de la consultant(e) sera faite sur la base des offres techniques et financières qui seront soumises selon les procédures en vigueur au sein de l'UNICEF. Les offres techniques et financières seront notées sur 100 points dont 30 points pour l'offre financière et 70 points pour l'offre technique.

**La proposition technique** devra inclure : (i) le CV du/de la consultant(e); (ii) une note méthodologique incluant la compréhension des TDRs, l'approche méthodologique et le cadre théorique sous-jacent, la stratégie d'échantillonnage, les méthodes de collecte et d'analyse des données, l'expérience passée des consultants, le chronogramme d'exécution de l'évaluation. Le tableau ci-dessous fournit plus d'information sur les critères d'appréciation des offres techniques. Le/la consultant(e) devra également joindre un exemple de rapport dont il/elle a été le/la principal(e) auteur(e).

**L'offre financière** proposée doit être complète et comporter toutes les dépenses nécessaires à la réalisation des livrables attendus (honoraires, logistique (DSA et Billets), coûts indirects...). L'UNICEF ne fournira aucune assistance logistique au soumissionnaire (locaux, transport...) et ne sera redevable d'aucun autres frais que ceux qui figureront dans l'offre financière du soumissionnaire. Le soumissionnaire pour la consultation doit soumettre deux enveloppes/mails un contenant son offre technique et la seconde son offre financière.

Le paiement des honoraires du consultant sera échelonné comme suit :

- 30% à la soumission du rapport de démarrage;
- 30% à la soumission du rapport préliminaire;
- 40% après validation du rapport final et du résumé exécutif et des policy brief.

Les paiements seront effectués pour les travaux achevés de manière satisfaisante et acceptés par l'UNICEF.

**Tableau 2: Critères de l'évaluation des propositions**

Numéro	Critères d'appréciation	Sous critères d'appréciation	Notes détaillées	Notes totales
1	Compréhension des termes de référence	Compréhension des termes de référence surtout par rapport aux attentes d'UNICEF en termes de qualité, durée et utilisation de l'évaluation	15	15
2	Méthodologie	Approche méthodologique et Cadre théorique de référence pour la réponse aux questions d'évaluation ( <i>selon la pertinence du cadre proposé pour la réponse aux questions d'évaluation</i> )	10	25
		La qualité et la robustesse de la stratégie d'échantillonnage suggérée	5	
		Les caractéristiques innovantes des méthodes de collecte de données suggérées	5	
		La clarté des méthodes d'analyse des données - tant quantitatives que qualitatives	5	

3	Capacité du/de la consultant/e pour l'exécution du mandat	Expérience du consultant antérieure dans la conduite d'évaluations	10	30
		Clarté du Plan de travail de l'évaluation ( <i>selon la pertinence des activités et du chronogramme proposé pour la délivrance des produits attendus</i> )	5	
		Clarté des Rôles et responsabilités du consultant/de la pour l'atteinte des résultats escomptés dans les délais requis	5	
		Conformité des exemplaires de rapports d'évaluation produits dans le passé aux normes et standards de l'évaluation.	10	
<b>Note totale attribuée à l'offre technique</b>			<b>70</b>	
<b>Note totale attribuée à l'offre financière</b>			<b>30</b>	
<b>Note globale</b>			<b>100</b>	

La note minimale que doit avoir une offre pour être techniquement qualifié est de 55 points.  
Toute soumission n'ayant pas obtenu ce nombre minimal de points sera écartée pour le reste du processus.

## II. HISTORIQUE DE L'ÉVALUATION

La présente évaluation formative intervient aux termes de 41 mois de mise en œuvre (mai 2019 à décembre 2022) de la stratégie d'appui à la prévention et à la prise en charge des enfants victimes de violence, d'exploitation et d'extrême négligence à travers les transferts monétaires via mobile money aux services sociaux ; dans le but de démontrer les résultats atteints grâce à l'appui de l'UNICEF depuis 2018 et de faire l'état des difficultés rencontrées et des leçons apprises en vue de produire des recommandations pour l'amélioration de la prise en charge des enfants victimes de violence, d'exploitation et d'extrême négligence. Il s'agira également de relever les bonnes pratiques développées et les leçons apprises en vue de leur capitalisation. Les conclusions et les recommandations serviront d'éléments de prise de décision relativement aux perspectives.

L'évaluation a été réalisée sur une durée de trois (03) mois allant de mi-juillet à mi-octobre 2023. La durée de sa mise en œuvre est étalée sur cette période pour permettre aux parties prenantes de pouvoir participer à toutes les phases essentielles recommandées par les normes GEROS et de l'UNEG que sont la préparation, la collecte des données et la rédaction du rapport.

Pour renseigner efficacement les critères d'évaluation et apporter des réponses claires aux résultats attendus de l'évaluation, l'approche mixte, combinant les composantes qualitative et quantitative, a été retenue. Les données quantitatives ont été collectées à partir des ressources documentaires pour alimenter les analyses qualitatives nécessaires à l'évaluation.

La mise en œuvre de l'évaluation a connu l'implication des acteurs clés que sont :

- Le gestionnaire de l'évaluation : Chef de Section Planification, Suivi et Évaluation de l'UNICEF ;
- Le Bureau régional de l'UNICEF ;
- Le Groupe de Référence de l'Évaluation (GRE), présidé par le Directeur Général du Plan et de la Lutte contre la Pauvreté ;
- Les associations nationales d'évaluation (RISE, 2IEval, EVALWOMEN, RifEval) ;
- Les bénéficiaires et acteurs de mise en œuvre ;
- L'équipe de consultants.

Leurs rôles et responsabilités sont décrits dans la section 2.3 relative aux parties prenantes.

Les résultats de l'évaluation seront transmis aux ministères partenaires ainsi qu'aux autres parties prenantes clés. Les partenaires de mise en œuvre et l'UNICEF analyseront les conclusions et les recommandations de l'évaluation et décideront d'un commun accord, le cas échéant en accord avec le pays partenaire pour des actions éventuelles à mener.

### III. PARTIES PRENANTES DE L'ÉVALUATION

Les parties prenantes à la présente évaluation sont présentées dans le tableau ci-après à travers leurs rôles et responsabilités.

**Tableau 3 : Présentation des parties prenantes et leurs rôles et responsabilités**

Acteurs	Rôles et responsabilités
<b>Le gestionnaire de l'évaluation</b>	La fonction de gestionnaire de l'évaluation est assurée par le Chef de la Section Planification, Suivi et Évaluation de l'UNICEF.
<b>Le Bureau régional de l'UNICEF.</b>	Il a contribué à la préservation de l'indépendance de l'évaluation. Le gestionnaire s'assure du respect des normes et standards de l'UNICEF ainsi que du respect des normes de qualité. Il est le point focal de l'équipe d'évaluation et sera responsable de la validation des documents. Il veille également à ce que le groupe de référence de l'évaluation soit informé de l'état d'avancement de l'évaluation.
<b>Le Groupe de Référence de l'Évaluation (GRE), y compris les représentants de la DAS et de la DPE</b>	Il assure la fonction d'assurance qualité. Il s'agit entre autres, d'effectuer une revue des TDR, de la méthodologie de travail et des rapports produits. Il assure la fonction d'assurance qualité. Il s'agit entre autres de la : Mise à disposition de la documentation nécessaire pour l'évaluation ; Facilitation de l'identification et des rencontres entre consultants et informateurs clés ; Validation des différents produits attendus de l'évaluation selon les normes et standards de l'UNEG ; Contribution à l'établissement des conclusions et recommandations de l'évaluation ; Contribution à l'élaboration du management réponse de l'évaluation ; Contribution à la diffusion et à l'utilisation des résultats de l'évaluation.
<b>Section Protection de l'enfant du Bureau Pays de l'UNICEF</b>	Elle fournit des données d'exécution de la stratégie aux consultants et oriente ces derniers sur la rencontre d'autres acteurs pertinents ayant contribué à l'exécution de la stratégie dans sa globalité.
<b>Gouvernement (Ministère de l'Emploi et de la Protection Sociale, Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant)</b>	Il participe à la collecte des données et fournit les données macros relatives à leurs zones d'intervention aux consultants.
<b>Les associations nationales d'évaluation</b>	Veiller au respect des normes standards en matière d'évaluation ; Veiller à l'adaptabilité des outils et approches de l'évaluation au contexte national de la Côte d'Ivoire.
<b>Les bénéficiaires et acteurs de mise en œuvre (Directeurs Régionaux, Travailleurs Sociaux, Services Sociaux, communautés bénéficiaires)</b>	Participent aux entretiens lors de la collecte des données et fournissent les données nécessaires à l'évaluation.
<b>Équipe de consultants</b>	Les consultants implémentent la méthodologie validée par l'UNICEF et ses partenaires et produiront le rapport de l'étude en prenant en compte progressivement les inputs des commanditaires jusqu'au rapport définitif.

Source : Analyses de l'équipe de consultants SDI à partir des TdR, Août 2023

Au total, la gestion de l'évaluation est placée sous la responsabilité du Chef de la Section Planification, Suivi et Évaluation au Bureau Pays de la Côte d'Ivoire qui en est le gestionnaire global.

#### IV. LISTE DES ACTEURS CLÉS INTERROGÉS

N°	Nom et prénoms	Position	Structure
1.	Moyabi Sylla	Monitoring And Evaluation Specialist	UNICEF/Section S&E
2.	KRA Adjoua ANGEZE	Sous-Directrice	DAS/MEPS
3.	KOUAKOU Marthe Toymbé	Chef de service assistance sociale	DAS/MEPS
4.	ORI Olivier	CRE	DPE/MFFE
5.	BALET Félix	Educateur spécialisé, Directeur du CSE de Cocody	CSE/DPE/MFFE
6.	Mirkka Tuulia Mattila	Section protection sociale	UNICEF/Section protection sociale
7.	Kone Minta	Section protection sociale	UNICEF/Section protection sociale
8.	Denis ADOU	Chargé des statistiques	DPED/MFFE

## V. LISTE DES DOCUMENTS CONSULTÉS

- Plan d'action national de lutte contre la traite, l'exploitation et le travail des enfants (2019-2021)
- Politique nationale de protection de l'enfant (2012)
- Stratégie nationale de protection sociale (2013 & 2014)
- Note stratégique du programme protection de l'enfant : programme pays 2021-2025 (UNICEF, 2020)
- Rapport bilan de mise en œuvre de la stratégie nationale de protection sociale 2018-2020
- Annuaire statistique du ministère de la femme, de la famille et de l'enfant (DPED, 2019, 2020, 2021 & 2022)
- Documents de travail de la section protection de l'UNICEF sur les outcomes & outputs liés à la protection ;
- Divers rapports d'activités de la DPE et de la DAS en rapport à la mise en œuvre des actions de l'appui
- Document de synthèse de l'appui présenté par le GRE à l'équipe d'évaluation au cours de la séance de cadre

## VI. THÉORIE DE CHANGEMENT

L'appui de l'UNICEF au gouvernement ivoirien à travers les transferts monétaires trimestriels via mobile money aux services sociaux entre 2018 et 2023 pour renforcer la prévention et la prise en charge des enfants victimes de violence, d'exploitation et d'extrême négligence est motivé par les constats empiriques suivants :

- 87 % des enfants âgés de 2 à 14 ans ont subi une forme de discipline violente (agression psychologique ou punition physique), et 15 % une discipline sévère (MICS 2016) ;
- La plupart des enfants de Côte d'Ivoire subissent au moins une forme de violence, c'est-à-dire des violences physiques, émotionnelles ou sexuelles, pendant leur enfance (VACS 2018) ;
  - Au cours de leur enfance, 60,8 % des garçons et 47,1 % des filles âgées de 13 à 24 ans ont subi des violences physiques (VACS 2018) ;
  - 19,2 % des filles et 11,4 % des garçons du même âge ont subi des abus sexuels ;
- 31,3 % des enfants et des adolescents âgés de 5 à 17 ans, soit 2,3 millions, travaillent (MICS 2016) ;
  - Les enfants des régions du Nord-Ouest, du Nord et du Nord-Est sont deux fois plus exposés au travail dangereux que ceux des autres régions de Côte d'Ivoire ;
  - Plusieurs autres catégories d'enfants nécessitent une attention et une protection particulières, notamment les enfants vivant et travaillant dans la rue (15,000), les enfants vivant sans protection parentale, soit 20 % et dans la famille élargie ou dans des foyers d'accueil, et les enfants abandonnés ou vivant avec un handicap (50,000) ;
  - Il y a également plusieurs enfants qui entrent en contact avec les services sociaux en raison d'une rupture ou d'un décès au sein de leur famille et de la précarité que cette situation entraîne ;
  - Les manifestations évidentes de la faiblesse du fonctionnement du système de protection de l'enfance, y compris les lacunes dans les secteurs connexes, par exemple la protection sociale et l'éducation des populations socialement et économiquement marginalisées, se manifestent par le grand nombre d'enfants et de jeunes qui se livrent à la mendicité, à de petits travaux de rue et à la petite délinquance ;
  - Pour certaines adolescentes migrantes non scolarisées, des preuves anecdotiques montrent une trajectoire vers le travail domestique des enfants et l'exploitation sexuelle à des fins commerciales ;
  - Les enfants en déplacement sont extrêmement vulnérables et exposés à de multiples risques, en particulier lorsqu'ils doivent sortir de sentiers sûrs et légaux, ou lorsqu'ils sont non accompagnés et/ou séparés ;

Face à ce diagnostic, l'UNICEF, en collaboration avec la Direction de la Protection de l'Enfant (DPE) du Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant (MFFE), et la Direction de l'Action Sociale (DAS) du Ministère de l'Emploi et de la Protection Sociale (MEPS), a initié en 2018, un projet de renforcement du budget des services sociaux pour l'accomplissement de leurs missions de sensibilisation et d'assistance aux populations vulnérables en particulier les enfants. Cet appui qui comprend le transfert monétaire direct trimestriel à travers Mobile Money aux centres sociaux, a débuté par une phase pilote avec quelques services jusqu'à progressivement couvrir l'ensemble des services à partir de 2021.

Si pour les parties prenantes, lorsqu'entre 2018 et 2023, (i) les transferts monétaires via mobile money faits aux structures d'action sociale sont en adéquation avec les besoins desdites structures et augmentent leurs capacités de réponse aux violences, abus et exploitations dont sont victimes les enfants aussi bien en situation de développement que dans les situations de crise ; (ii) les processus décisionnels et les mécanismes mis en place pour la gestion et le suivi de ces transferts monétaires sont adaptés pour améliorer la prise en charge des

enfants victimes des violences, abus et exploitations aussi bien en situation de développement que dans les situations humanitaires.

Aussi, si entre 2018 et 2023, (i) les transferts monétaires via mobile money accroissent la capacité des structures d'action sociale à répondre aux besoins des enfants victimes de violence, d'abus et d'exploitation dans les situations de développement et humanitaire ; (ii) les facteurs internes et externes qui facilitent et/ou entravent la mise en œuvre des transferts monétaires via mobile money pour la prise en charge des enfants victimes de violence, d'abus et d'exploitation sont connus ; (iii) les résultats inattendus (positifs et négatifs) générés par les transferts monétaires via mobile money au niveau des structures d'action sociale et des communautés bénéficiaires sont identifiés.

Par ailleurs, si entre 2018 et 2023, (i) les transferts monétaires via mobile money apportent une valeur ajoutée dans la prise en charge des enfants victimes de violence, d'abus et d'exploitation comparés aux autres moyens de transferts de ressources aux structures d'action sociale notamment en termes de disponibilité, de proactivité et de qualité des réponses.

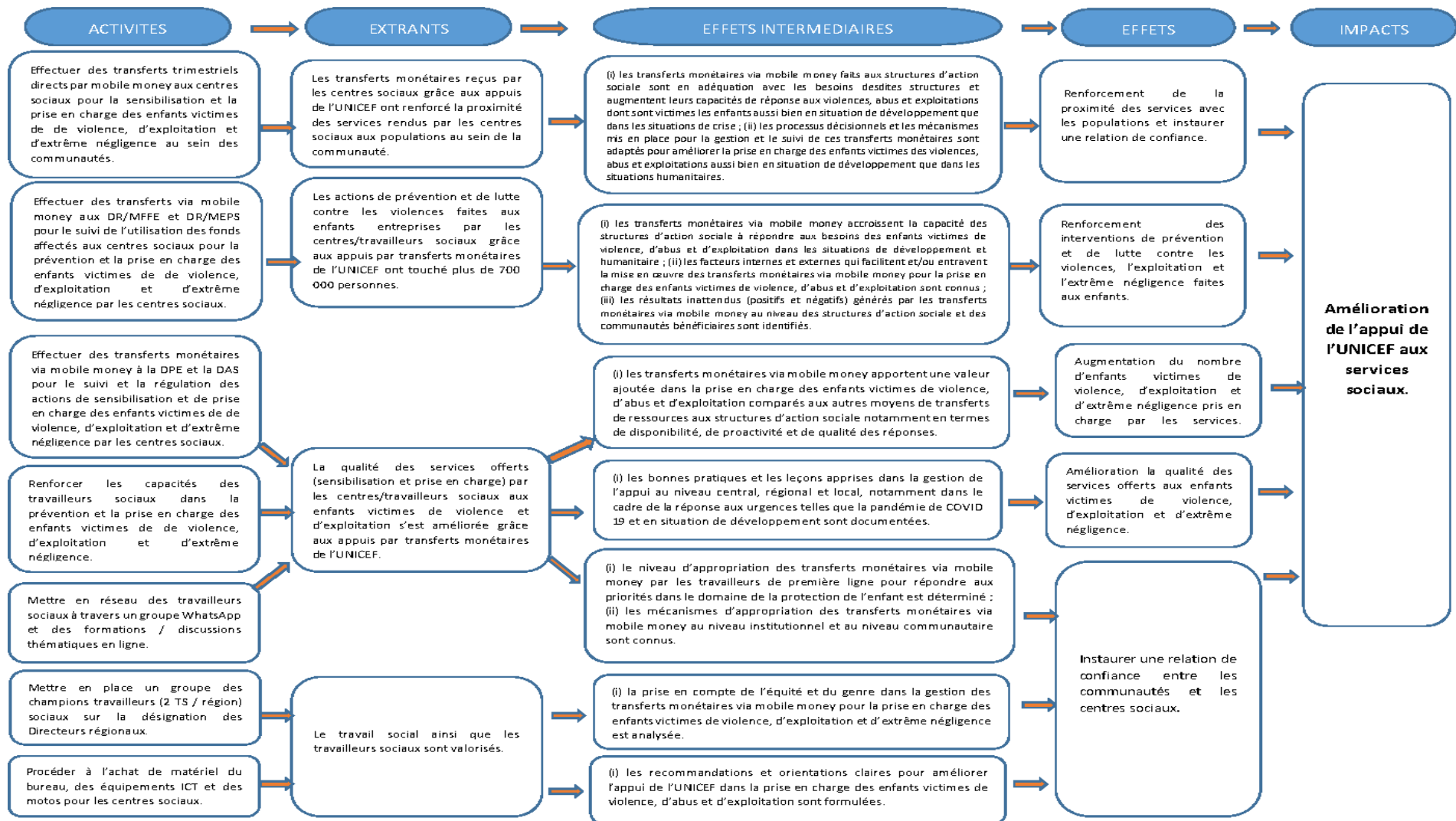
Et que par la même occasion entre 2018 et 2023, (i) les bonnes pratiques et les leçons apprises dans la gestion de l'appui au niveau central, régional et local, notamment dans le cadre de la réponse aux urgences telles que la pandémie de COVID 19 et en situation de développement sont documentées.

De même, lorsqu'entre 2018 et 2023, (i) le niveau d'appropriation des transferts monétaires via mobile money par les travailleurs de première ligne pour répondre aux priorités dans le domaine de la protection de l'enfant est déterminé ; (ii) les mécanismes d'appropriation des transferts monétaires via mobile money au niveau institutionnel et au niveau communautaire sont connus.

En outre, si entre 2018 et 2023, (i) la prise en compte de l'équité et du genre dans la gestion des transferts monétaires via mobile money pour la prise en charge des enfants victimes de violence, d'abus et d'exploitation est analysée.

Enfin, lorsqu'entre 2018 et 2023, (i) les recommandations et orientations claires pour améliorer l'appui de l'UNICEF dans la prise en charge des enfants victimes de violence, d'abus et d'exploitation sont formulées.

Si ces transformations sont effectuées, alors, il y a l'amélioration de l'appui de l'UNICEF aux services sociaux.



## VII. LA MATRICE D'ÉVALUATION

Critères	Questions d'évaluation et Sous-questions	Indicateurs	Méthodes de collecte de données	Sources de données
<b>Pertinence</b>	1.1. Dans quelle mesure les transferts monétaires via mobile money faits aux structures d'action sociale ont-ils été en adéquation avec les besoins des structures d'action sociale pour accroître leurs capacités de réponse aux violences, abus et exploitations dont sont victimes les enfants aussi bien en situation de développement que dans les situations de crise ?	- Évaluation de la corrélation entre les transferts monétaires via mobile money et la diminution effective de violences, d'abus et des exploitations envers les enfants.	Revue documentaire entretien avec les informateurs clés	Divers rapports d'activités de la DPE et de la DAS en rapport à la mise en œuvre des actions de l'appui
	1.2. Dans quelle mesure les processus décisionnels et mécanismes mis en place pour la gestion et le suivi de ces transferts monétaires sont-ils adaptés pour améliorer la prise en charge des enfants victimes des violences, abus et exploitations aussi bien en situation de développement que dans les situations humanitaires ?	- Détermination du taux d'amélioration de vie des enfants bénéficiaires victimes des violences, abus et exploitations aussi bien en situation de développement que dans les situations humanitaires.	Entretien avec les informateurs clés focus group avec les bénéficiaires ; enquête avec les bénéficiaires	Les bénéficiaires du projet d'appui à la prévention et à la prise en charge des enfants victimes de violence, d'exploitation et d'extrême négligence à travers les transferts monétaires via mobile money aux services sociaux
	1.3. Dans quelle mesure les facteurs contextuels ont-ils été pris en compte dans la conception et la mise en œuvre du projet ?	Preuve d'implication des facteurs conceptuels dans la conception et la mise en œuvre du projet	Revue documentaire entretien avec les informateurs clés	Plan d'action national de lutte contre la traite, l'exploitation et le travail des enfants (2019-2021)
	1.4. Dans quelle mesure le projet a-t-il été pertinent pour contribuer à l'accélération des ODD ?	Analyse du pourcentage de réalisation des ODD dans les zones d'intervention	Entretien avec les informateurs clés focus group avec les bénéficiaires ; enquête avec les bénéficiaires	Les bénéficiaires du projet d'appui à la prévention et à la prise en charge des enfants victimes de violence, d'exploitation et d'extrême négligence à travers les transferts monétaires via mobile money aux services sociaux
<b>Cohérence</b>	2.1. Dans quelle mesure les transferts monétaires via mobile money faits par l'UNICEF aux structures d'action sociale sont-ils complémentaires au soutien apporté par le Gouvernement et les autres partenaires dans le domaine de la prise en charge des violences, abus et exploitation ?	- Analyse de la synergie et de la complémentarité des interventions de transferts monétaires de l'UNICEF aux structures d'action sociale et le soutien du Gouvernement et des autres partenaires dans le domaine de la prise en charge des violences, abus et exploitation.	Revue documentaire entretien avec les informateurs clés	Politique nationale de protection de l'enfant (2012) Politique nationale de protection de l'enfant (2012)

Critères	Questions d'évaluation et Sous-questions	Indicateurs	Méthodes de collecte de données	Sources de données
	2.2. Dans quelle mesure ces transferts monétaires sont-ils en cohérence avec les innovations technologiques et la stratégie de digitalisation en Côte d'Ivoire notamment pour accompagner la décentralisation des services sociaux ?	- Analyse du lien entre les transferts monétaires via mobile money et les innovations technologiques et la stratégie de digitalisation en Côte d'Ivoire pour la décentralisation des services sociaux.	Revue documentaire entretien avec les informateurs clés	Documents de travail de la section protection de l'UNICEF sur les outcomes & outputs liés à la protection ;
	2.3. Dans quelle mesure les interventions sur le terrain sont alignées avec les objectifs de la stratégie nationale de protection de l'enfant, de la politique nationale de l'enfant et de la stratégie de l'UNICEF pour la protection de l'enfant ?	- Analyse du lien entre les transferts monétaires et les objectifs de la stratégie nationale de protection de l'enfant, de la politique nationale de l'enfant et de la stratégie de l'UNICEF pour la protection de l'enfant.	Revue documentaire entretien avec les informateurs clés	Stratégie nationale de protection sociale (2013 & 2014)
<b>Efficacité</b>	3.1. Dans quelle mesure les transferts monétaires via mobile money ont permis d'accroître la capacité des structures d'action sociale à répondre aux besoins des enfants victimes de violence, d'abus et d'exploitation dans les situations de développement et humanitaires ?	- Analyse des preuves de l'amélioration de la capacité des structures d'action sociale à répondre aux besoins des enfants victimes de violence, d'abus et d'exploitation dans les situations de développement et humanitaires grâce aux transferts monétaires.	Entretien avec les informateurs clés focus group avec les bénéficiaires ; enquête avec les bénéficiaires	Les bénéficiaires et les informateurs clés du projet d'appui à la prévention et à la prise en charge des enfants victimes de violence, d'exploitation et d'extrême négligence à travers les transferts monétaires via mobile money aux services sociaux
	3.2. Quels sont les facteurs internes et externes ayant facilité et/ou entravé la mise en œuvre des transferts monétaires via mobile money pour la prise en charge des enfants victimes de violence, d'abus et d'exploitation ?	- Identifiant et analyse des facteurs internes et externes qui ont facilité ou entravé la mise en œuvre des transferts monétaires, - Analyse de leur impact sur la prise en charge des enfants victimes de violence, d'abus et d'exploitation.	Entretien avec les informateurs clés focus group avec les bénéficiaires ; enquête avec les bénéficiaires	Les bénéficiaires du projet d'appui à la prévention et à la prise en charge des enfants victimes de violence, d'exploitation et d'extrême négligence à travers les transferts monétaires via mobile money aux services sociaux
	3.3. Quels sont les résultats inattendus (positifs et négatifs) générés par les transferts monétaires via mobile money au niveau des structures d'action sociale et des communautés bénéficiaires ?	- Détermination des résultats inattendus, (positifs ou négatifs), issus de l'utilisation des transferts monétaires - Analyse de leurs impacts sur les structures d'action sociale et les communautés bénéficiaires.	Entretien avec les informateurs clés focus group avec les bénéficiaires ; enquête avec les bénéficiaires	Les bénéficiaires et les informateurs clés du projet d'appui à la prévention et à la prise en charge des enfants victimes de violence, d'exploitation et d'extrême négligence à travers les transferts monétaires via mobile money aux services sociaux

Critères	Questions d'évaluation et Sous-questions	Indicateurs	Méthodes de collecte de données	Sources de données
	3.4. Quelles sont les bonnes pratiques et leçons apprises dans la gestion des transferts monétaires pour la prise en charge des enfants victimes de violence, d'abus et d'exploitation y compris dans le cadre de la réponse à la pandémie de COVID 19 ?	- Identification et analyse des bonnes pratiques et des leçons apprises dans la gestion des transferts monétaires pour la prise en charge des enfants victimes de violence, d'abus et d'exploitation, au cours de la pandémie de COVID-19.	Entretien avec les informateurs clés focus group avec les bénéficiaires ; enquête avec les bénéficiaires	Les bénéficiaires et les informateurs clés du projet d'appui à la prévention et à la prise en charge des enfants victimes de violence, d'exploitation et d'extrême négligence à travers les transferts monétaires via mobile money aux services sociaux
	3.5. Dans quelle mesure les partenaires et partenariats stratégiques ont-ils contribué à la réalisation des résultats du projet ?	- Analyse de l'impact de la contribution effective des partenaires et des partenariats stratégiques à la réalisation des résultats sur l'efficacité globale de la mise en œuvre du projet	Revue documentaire entretien avec les informateurs clés	Stratégie nationale de protection sociale (2013 & 2014) Note stratégique du programme protection de l'enfant : programme pays 2021-2025 (UNICEF, 2020)
<b>Efficienc</b>	Q13: Dans quelle mesure les transferts monétaires via mobile money ont apporté une valeur ajoutée dans la prise en charge des enfants victimes de violence, d'abus et d'exploitation comparés aux autres moyens de transferts de ressources aux structures d'action sociale notamment en termes de disponibilité, de proactivité et de qualité des réponses ?	Valeur ajoutée des transferts monétaires aux structures d'action sociale à travers le mobile money dans la prise en charge des enfants victimes de violence, d'abus et d'exploitation.	- Revue documentaire avec les partenaires de mise en œuvre du projet ; - enquête auprès des bénéficiaires	- Rapports d'activités ; - Les bénéficiaires des interventions
	Q14: Dans quelle mesure l'utilisation des ressources financières du projet a tenu compte de l'enveloppe budgétaire prévue/mobilisée ?	Respect du budget alloué au projet ou Ecart entre enveloppe budgétaire prévue et les ressources financières effectivement mobilisées pour le projet.	- Analyse documentaire - Enquête auprès des membres de l'équipe du projet, les partenaires de mise en œuvre	- Document de registre du projet (budget prévisionnel ; rapport financier)
	Q15: L'utilisation des ressources était-elle en adéquation avec le niveau de performance des résultats atteints pour chacun des axes du projet ?	Taux d'exécution Physique ou Efficacité de l'utilisation des ressources	- Analyse documentaire - Enquête auprès des membres de l'équipe du projet	- Document de registre du projet (budget prévisionnel ; rapport financier) ; - Rapport de performance (qui explique les performances réalisées pour chaque axe du projet)
<b>Durabilité</b>	Q16: Quels sont les mécanismes d'appropriation des transferts monétaires via mobile money au niveau institutionnel et au niveau communautaire ?	Niveau d'appropriation des transferts monétaires via mobile money (degré auquel les transferts monétaires via mobile money sont acceptés et	- Enquête auprès des institutions et de la communauté	- Rapport d'activités ; - Entretien avec les institutions et la communauté - Données sur les transactions

Critères	Questions d'évaluation et Sous-questions	Indicateurs	Méthodes de collecte de données	Sources de données
		utilisés par les institutions et les communautés)		
	Q17 : Quel est le niveau d'appropriation, au niveau institutionnel et au niveau communautaire, des transferts monétaires via mobile money par les travailleurs de première ligne, pour répondre aux priorités dans le domaine de la protection de l'enfant contre les violences, abus et exploitation ?	Niveau d'appropriation des transferts monétaires via mobile money par les travailleurs de première ligne (degré auquel les transferts monétaires via mobile money sont acceptés et utilisés par les travailleurs de première ligne)	- Enquête auprès des travailleurs de première ligne	- Rapport d'activités ; - Entretien avec les travailleurs de première ligne - Données sur les transactions
<b>Equité, Egalité de genre et Droits Humains</b>	Q18 : Dans quelle mesure le projet aborde-t-il les questions d'équité et d'égalité de genre dans les différents aspects de sa programmation et de sa mise en œuvre ?	Mesure de la représentation et de la participation équilibré des genres à tous les niveaux du projet, de la conception à sa mise en œuvre	- Revue documentaire - Enquête auprès des bénéficiaires du projet	- Rapport officiel du projet (avec les détails sur les objectifs, plans et activités) - Rapports périodiques d'activités - Donnée de suivi et d'évaluation - Les Bénéficiaires du projet - Donnée sur les ressources allouées
	Q19 : Dans quelle mesure les droits des personnes en situation d'handicap sont-ils intégrés dans les différents aspects de la programmation et de la mise en œuvre du projet ?	Niveau d'intégration des droits des personnes en situation d'handicap (Degré auquel les droits des personnes en situation d'handicap sont pris en compte et respectés dans tous les aspects de la programmation et de la mise en œuvre du projet)	- Revue documentaire - Enquête auprès des bénéficiaires du projet	- Rapport officiel du projet (avec les détails sur les objectifs, plans et activités) - Rapports périodiques d'activités - Donnée de suivi et d'évaluation - Les Bénéficiaires du projet Donnée sur les ressources allouées
	Q20 : Dans quelle mesure les personnes en situation d'handicap, en particulier les enfants et les femmes en situation d'handicap, ont-elles été consultées par le biais de leurs organisations représentatives ?	Mesure de consultation et d'inclusion des personnes en situations d'handicap dans le processus décisionnel du projet	- Revue documentaire - Enquête auprès des bénéficiaires du projet	- Rapport officiel du projet (avec les détails sur les objectifs, plans et activités) - Document de suivi et d'évaluation - Les Bénéficiaires du projet

## VIII. Présentation de l'échantillon et organisation de la collecte

### ❖ Acteurs institutionnels rencontrés

Acteurs institutionnels	Type d'entretien	Nombre	Effectif des participants aux entretiens
		5	8
UNICEF/Statistics, Monitoring and Evaluation Officer	Semi-directif	1	1
UNICEF/Protection Enfant	Semi-directif	1	2
DAS	Semi-directif	1	2
DPE	Semi-directif	1	2
DPED	Semi-directif	1	1

Source : Collecte des données de terrain

### ❖ Acteurs opérationnels rencontrés

Zone	District	Régions	Dénomination des CS/CSSE retenues	
			DAS (69%)	DPE (31%)
Sud	Abidjan/Lagunes	ME/ADZOPE/MASSAN	• CS ALEPE • CS AKOUE	-
		LAGUNES 2 ABIDJAN NORD	• CS M'POUTO	• CSE COCODY NORD • CSE YOPOUGON PORT-BOUET II
		LAGUNES 1 ABIDJAN SUD	• CS TREICHVILLE	-
	Comoé	SUD COMOÉ	• CS GRAND BASSAM	-
		INDENIE DJUABLIN	• CS ANIASSUE	-
Sud-Ouest	Bas Sassandra	NAWA	• CS GUEYO	• CSE SOUBRE
	Goh-Djiboua	LOH DJIBOUA	-	• CSE DIVO
		GOH	• CS GAGNOA	-
Nord	Savanes	TCHOLOGO	• CS DIAWALA	-
	Lacs	N'ZI	• CS N'ZECREZESSOU	• CSE BONGOUANOU
	Vallée du Bandama	HAMBOL	-	• CSE DABAKALA
		GBEKE	• CS DIABO	-
	Yamoussoukro	IFFOU MORO NOU	• CS PRIKRO • CS DAOUKRO	-
Nord-Ouest	DENGUELE	KABADOUGOU	• CS SEGUELON	• CSE MADINANI
	Montagnes	TONKPI	• CS MAN	• CS MAN GRAND-GBAPLEU
	Sassandra Marahoué	MARAHOUÉ	• CS BOUAFLE	-
		HAUT SASSANDRA	-	• CSE DALOA
	Woroba	BERE	• CS KOUNAHIRI • CS MANKONO	-
Nord-Est	Zanzan	GONTOUGO	• CS SANDEGUE	-
TOTAL/Direction			19	9

Source : Collecte des données de terrain

### ❖ Acteurs communautaires rencontrés

#### • Cas de la DAS

Zones	Districts	CS (DAS)	Cartographie corporelle		Cartographie communautaire			Focus group		
			Garçons	Filles	Jeunes garçons	Jeunes filles	Adultes hommes	Adultes femmes	Leaders d'opinion hommes	Leaders d'opinion femmes
Sud	Abidjan/Lagunes	ALEPE	1	0	0	0	0	0	0	0
		M'POUTO	0	0	0	0	0	0	0	0
		AKOUE	0	0	0	0	0	0	0	0
		TREICHVILLE	0	0	0	0	0	0	0	0
	Comoé	ANIASSUE	1	0	0	0	0	0	0	0
		GRAND BASSAM	0	0	0	0	0	0	0	0
Sud-Ouest	Bas Sassandra	GUEYO	0	0	0	0	0	0	0	1
	Goh-Djiboua	GAGNOA	0	1	0	0	0	0	0	0

Zones	Districts	CS (DAS)	Cartographie corporelle		Cartographie communautaire			Focus group		
			Garçons	Filles	Jeunes garçons	Jeunes filles	Adultes hommes	Adultes femmes	Leaders d'opinion hommes	Leaders d'opinion femmes
Nord	Savanes	DIAWALA	0	0	0	0	0	1	0	1
	Lacs	N'ZECREZESSOU	0	0	0	1	0	0	0	0
	Vallée du Bandama	DIABO	0	1	0	1	0	0	0	0
	Yamoussoukro	PRIKRO	0	0	0	0	0	0	0	0
DAOUKRO		0	0	0	0	0	1	0	0	0
Nord-Ouest	DENGUELE	SEGUELON	0	0	0	0	1	0	0	0
	Montagnes	MAN/BIANKOUMAN	0	0	0	0	1	0	0	0
	Sassandra Marahoué	BOUAFLE	0	1	0	0	0	0	0	0
	Woroba	KOUNAHIRI	0	0	0	0	1	0	0	0
MANKONO		0	0	0	0	0	1	0	0	0
Nord-Est	Zanzan	SANDEGUE	0	0	0	0	1	0	0	1
TOTAL			2	3	0	2	4	3	0	4

Source : Collecte des données de terrain

• *Cas de la DPE*

Zones	Districts	CSE (DPE)	Cartographie corporelle		Cartographie communautaire			Focus group		
			Garçons	Filles	Jeunes garçons	Jeunes filles	Adultes hommes	Adultes femmes	Leaders d'opinion hommes	Leaders d'opinion femmes
Sud	Abidjan/Lagunes	COCODY NORD	0	1	0	0	0	0	0	0
		YOPOUGON PORT-BOUET II	0	0	0	0	0	0	0	0
	Comoé	-	1	0	0	0	0	0	0	0
Sud-Ouest	Bas Sassandra	SOUBRE	0	0	0	0	0	1	0	0
	Goh-Djiboua	DIVO	0	0	0	1	0	0	0	0
Nord	Savanes	-	0	0	0	0	0	1	0	1
	Lacs	BONGOUANOU	0	1	0	0	0	0	0	0
	vallée du Bandama	DABAKALA	1	0	1	0	0	0	0	0
	Yamoussoukro	-	0	0	0	0	0	1	0	1
Nord-Ouest	DENGUELE	MADINANI	0	0	0	0	0	0	1	0
	Montagnes	MAN GRAND-GBAPLEU	0	0	0	0	0	0	1	0
	Sassandra Marahoué	DALOA	0	0	0	1	0	0	0	0
	Woroba	-	0	0	0	0	1	1	0	0
Nord-Est	Zanzan	-	0	0	0	0	1	0	0	0
TOTAL			2	2	1	2	2	4	2	2

Source : Collecte des données de terrain

## Organisation de la collecte des données

L'organisation de la collecte des données, en dehors des aspects administratifs de préparation des activités de terrain, a consisté au recrutement et à la formation des assistants de recherche. En fonction de leur expérience en matière de collecte des données, 10 assistants de recherche de profils diversifiés (sociologue, psychologue, communicologue pour le changement) ont été recrutés.

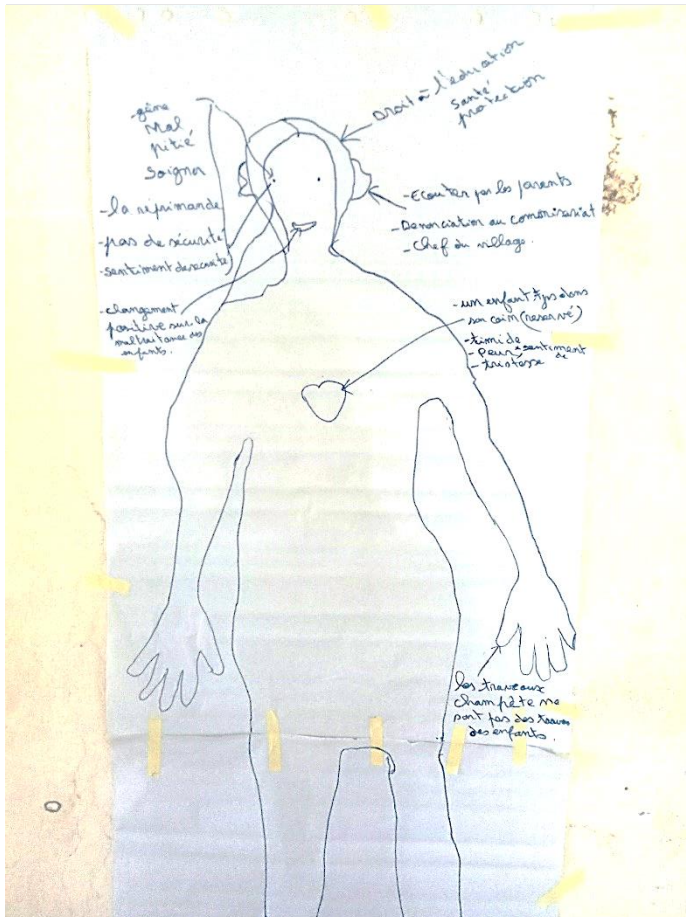
La formation des assistants de recherche s'est déroulée du 17 au 19 Août 2023 à l'immeuble AVS à Abidjan-Plateau. L'objectif principal était de permettre aux assistants de recherche de cerner les aspects théoriques et méthodologiques de l'évaluation. En plus des aspects théoriques et méthodologiques, des séances de mise en situation d'entretien ont été réalisées pour s'assurer de l'appropriation des outils de collecte.

### La collecte des données à l'aide de dictaphone

A la suite de la formation, trois équipes ont été constituées et déployées sur le terrain en fonction des zones de collecte (Sud ; Nord-Ouest/Sud-Ouest ; Nord/Nord-Est/Sud-Est). L'équipe de la zone Sud était composée de deux assistants de recherche tandis que les deux autres équipes étaient composées chacune de 4 agents dont 3 assistants de recherche et un chef d'équipe.

Dans l'ensemble, la collecte des données s'est déroulée du 20 au 28 Août 2023 dans des localités des trois zones identifiées. Les activités suivantes ont été réalisées lors de la mission terrain :

- Entretiens individuels avec les acteurs institutionnels et opérationnels ;
- Entretiens de groupe avec des hommes et des femmes adultes d'une part et des hommes et femmes leaders d'autre part ;
- Entretiens de groupe avec les enfants et adolescents (Cartographie corporelle pour les enfants de 7 à 14 ans et cartographie communautaire pour les jeunes et adolescents de 15 à 17 ans). Ci-dessous, une illustration de la cartographie corporelle réalisée avec des adolescentes de -15 ans dans la localité de Diabo.



Cartographie corporelle avec des adolescentes de -15 ans à Diabo.

Par ailleurs, il faut noter que les activités de collecte ont pu se réaliser grâce à l'appui administratif de l'UNICEF, de la Direction de l'Action Sociale (DAS) issue du Ministère de l'Emploi et de la Protection Sociale et de la Direction de la Protection de l'Enfant (DPE) issue du Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant.

## IX. OUTILS DE COLLECTE DE DONNÉES

### A.5 Outils de collecte de données

#### A.5.1 Guide d'entretien adressé aux acteurs institutionnels

Nom de l'enquêteur(trice).....  
Nom du chef d'équipe.....  
Date de collecte.....|\_|\_|/|\_|\_|/|\_|\_|\_|\_|\_|  
Heure de début de l'interview.....|\_|\_| H |\_|\_|  
Heure de fin de l'interview.....|\_|\_| H |\_|\_|  
Observations .....

#### CONSENTEMENT

**Date de l'interview :** /\_\_\_/\_\_\_/\_\_\_/

Bonjour. Mon nom est \_\_\_\_\_

Nous sommes en train d'effectuer une collecte d'information dans le cadre de Evaluation formative du projet d'appui à la prévention et à la prise des enfants victimes de violence, d'exploitation et d'extrême négligence à travers les transferts monétaires via mobile money aux services sociaux (2018 – 2023).

Ce programme a été mis en œuvre dans notre pays et dans votre localité par la DAS et la DPE grâce à l'appui technique et financier de l'Unicef.

Nous souhaiterions que vous participiez à cette enquête. Les informations que vous nous fournirez resteront strictement confidentielles. L'entretien ne va pas durer plus 30 minutes.

La participation à cette enquête est volontaire et vous pouvez refuser de répondre à une question particulière ou à toutes les questions.

Nous espérons cependant que vous accepterez de participer à cette enquête car votre opinion est particulièrement importante pour nous.

Avez-vous des questions sur l'enquête ?

Puis-je commencer l'entretien maintenant ?

Signature de l'enquêteur : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_

L'enquêté accepte de répondre.....1 → Faire l'interview

L'enquêté refuse de répondre aux questions.....2 → Enregistrer REFUS et aller au niveau du prochain ménage le plus proche

Évaluation formative du projet d'appui à la prévention et à la prise en charge des enfants victimes de violence, d'exploitation et d'extrême négligence à travers les transferts monétaires via mobile money aux services sociaux (2018-2023)

Guide d'entretien adressé aux acteurs institutionnels

**Madame/Monsieur,**

Nous avons été sélectionnés par l'UNICEF, pour l'Évaluation formative du projet d'appui à la prévention et à la prise en charge des enfants victimes de violence, d'exploitation et d'extrême négligence à travers les transferts monétaires via mobile money aux services sociaux sur la période de 2018 à 2023.

Dans le cadre de cette mission, nous procédons à une collecte de données auprès les parties prenantes, des communautés et des bénéficiaires du projet dans l'objectif de démontrer les résultats atteints grâce à l'appui de l'UNICEF depuis 2018, de faire l'état des difficultés rencontrées et des leçons apprises en vue de produire des recommandations pour l'amélioration de l'appui de l'UNICEF aux services sociaux de base.

Ainsi, cette mission de terrain vise la collecte de données qualitatives et quantitatives pertinentes en lien avec les objectifs de l'évaluation à partir d'observations, d'entretiens individuels et de groupe.

Au cours de cet entretien, vous allez nous donner votre avis et votre niveau d'appréciation sur la pertinence, la cohérence, l'efficacité, l'efficience et la durabilité dans le projet.

### **Considérations éthiques**

**Sécurité et confidentialité :** Les informations que vous nous donnez pour cette étude seront utilisées seulement pour les besoins de l'évaluation, en aucun cas ces informations seront rendues publique.

Avec votre permission, nous allons prendre des notes pour ne pas perdre les données. Nous vous rassurons que les propos recueillis, seront sécurisés et anonymes.

Notre conversation durera entre 1 Heure et 1 H 30 mn. Vous pouvez nous interrompre à tout moment, si vous avez des questions ou commentaires, n'hésitez pas à nous demander.

<b>I-IDENTIFICATION</b>	Structure :
	Statut/Fonction du répondant
	Région :
	Département :
	Ville / Village / Localité :
	Date de l'entretien (JJ/MM/AA) :
<b>II-PERTINENCE</b>	1. S'il vous plait, parlez-nous du projet de transferts monétaires en appui à la prévention et à la prise en charge des enfants victimes de violence, d'exploitation et d'extrême négligence
	2. Comment avez-vous participé à la formulation du projet ?
	3. Comment la formulation du projet prend-t-elle en compte les priorités de votre département/structure en matière de protection de l'enfant ?
	4. Comment l'identification des besoins est réalisée relativement à ce projet ?
	5. De quelle manière les besoins des enfants vulnérables sont comblés à travers ce projet ?
	6. Comment les ressources monétaires provenant du projet permettent-elles d'accroître les réponses aux violences, abus et exploitations dont sont victimes les enfants ?
	7. Parlez-nous des mécanismes mis en place pour la gestion et le suivi des transferts monétaires du projet
	8. Que pensez-vous du système mis en place par votre département/structure pour la gestion et suivi qui a été mis en place ?

<b>III. COHERENCE</b>	9. En quoi ce projet est-il complémentaire à d'autres initiatives menées par le gouvernement ivoirien dans le domaine de la prise en charge des violences, abus et exploitation faites aux enfants ?
	10. En quoi ce projet est-il complémentaire à d'autres initiatives menées par d'autres partenaires ?
	11. Comment ces points de complémentarité ont-ils été gérés/pris en compte dans la mise en œuvre du projet afin d'éviter les chevauchements ?
	12. Comment ce projet de transfert monétaire par les mobiles money intègre-t-il la stratégie du gouvernement en matière d'innovation technologique et de digitalisation dans les services sociaux ?
<b>IV-EFFICACITE</b>	13. Quel est le niveau d'implication de votre département/structure dans la mise en œuvre du projet ?
	14. Selon vous, comment les transferts monétaires via mobile money ont-ils amélioré la capacité de vos structures à répondre aux besoins des enfants victimes de violence, d'abus et d'exploitation ?
	15. Quelles sont les principales actions qui ont été menées par votre département/structure à partir du projet transferts monétaires via mobile money ?
	16. De quelle manière, les transferts monétaires influencent-ils (positivement/négativement) les actions de votre structure dans la prise en charge des enfants victimes de violence, d'abus et d'exploitation ?
	17. Quelles sont les changements observés dans les communautés
	18. Quels sont les changements auxquels vous ne vous attendiez pas ? pourquoi ?
	19. Comment les transferts monétaires contribuent-ils à l'amélioration de la situation des enfants victimes de violence, d'abus et d'exploitation ?
	20. Quelles sont les difficultés auxquels vous êtes confrontés malgré la mise en œuvre du programme de transferts monétaires concernant la prise en charge des enfants victimes de violence, d'abus et d'exploitation ?
	21. Parlez-nous des facteurs qui facilitent la mise en œuvre des transferts monétaires via mobile money pour la prise en charge des enfants victimes de violence, d'abus et d'exploitation ?
	22. Parlez-nous des facteurs qui entravent la mise en œuvre des transferts monétaires via mobile money pour la prise en charge des enfants victimes de violence, d'abus et d'exploitation ?
	23. Quelles sont les bonnes pratiques et leçons apprises dans la gestion des transferts monétaires pour la prise en charge des enfants victimes de violence, d'abus et d'exploitation y compris dans le cadre de la réponse à la pandémie de COVID 19 ?
<b>V-EFFICIENCE</b>	24. Comment le projet de transferts monétaires vous permet-il d'anticiper des actions en matière de prise en charge des enfants victimes de violence, d'abus et d'exploitation ?
	25. Comparativement à d'autres sources de financement de votre structure, comment les transferts monétaires vous rendent plus opérant dans la prise en charge des enfants victimes de violence, d'abus et d'exploitation ?
	26. Comment les transferts monétaires améliorent-ils la qualité de vos actions en matière de prise en charge des enfants victimes de violence, d'abus et d'exploitation ?
	27. Parlez-nous s'il vous plait de la disponibilité des ressources du projet transferts monétaires par rapport aux autres sources de financement de votre structure

<b>VI-DURABILITE</b>	28. Comment les transferts monétaires par mobile money sont-ils mobilisés par les travailleurs sociaux pour répondre aux priorités dans le domaine de la protection de l'enfant contre les violences, abus et exploitation ?
	29. Quelles sont les actions initiées par votre département/structure pour assurer la continuité du programme de financement des projets de protection sociale de l'enfant à partir de transferts sociaux par les mobiles money ?
	30. Comment les communautés, les collectivités territoriales peuvent-elles être impliquées dans des actions de pérennisation des acquis du projet ?
	31. Selon vous, comment les communautés bénéficiaires se sont appropriées les interventions du projet en matière de sensibilisation sur les violences, abus et exploitations des enfants ?
	32. Quels facteurs pourraient constituer des obstacles à la pérennisation des acquis du projet ?
	33. Quels sont les recommandations que vous voudriez bien adresser à l'endroit des différents acteurs/structures qui interviennent dans le projet de transferts monétaires ?
<b>VIII-Equité, Genre et droits humains</b>	34. Comment les populations vulnérables ont-elles participé aux activités du projet ?
	35. Quelles dispositions ont été prises pour assurer la participation des personnes porteurs de handicap, des femmes et des jeunes filles ?
	36. Quelles ont été les difficultés de participation relevées par les populations vulnérables et comment ces obstacles ont-ils été levés ?
	37. Comment le projet a-t-il contribué à réduire les inégalités de genre au sein des communautés/localités ?
	38. Comment le projet contribue-t-il à l'autonomisation des femmes dans les communautés/localités de mise en œuvre ?
	39. Comment les effets du projet en matière d'égalité de genre peuvent-ils être pérennisés ?
	40. Les membres du projet et les parties prenantes ont-ils la motivation et la capacité pour s'investir à long terme dans un processus de changement axé sur l'égalité entre les femmes et les hommes?

## A.5.2 Guide d'entretien adressé aux services/travailleurs sociaux

Introduction	
<p><b>Madame/Monsieur,</b></p> <p>Nous avons été sélectionnés par l'UNICEF, pour l'Évaluation formative du projet d'appui à la prévention et à la prise en charge des enfants victimes de violence, d'exploitation et d'extrême négligence à travers les transferts monétaires via mobile money aux services sociaux sur la période de 2018 à 2023.</p> <p>Dans le cadre de cette mission, nous procédons à une collecte de données auprès des parties prenantes, des communautés et des bénéficiaires du projet dans l'objectif de démontrer les résultats atteints grâce à l'appui de l'UNICEF depuis 2018, de faire l'état des difficultés rencontrées et des leçons apprises en vue de produire des recommandations pour l'amélioration de l'appui de l'UNICEF aux centres sociaux.</p> <p>Ainsi, cette mission de terrain vise la collecte de données qualitatives et quantitatives pertinentes en lien avec les objectifs de l'évaluation à partir d'observations, d'entretiens individuels et de groupe.</p> <p>Au cours de cet entretien, vous allez nous donner votre avis et votre niveau d'appréciation sur la pertinence, la cohérence, l'efficacité, l'efficience et la durabilité dans le projet.</p> <p><b>Considérations éthiques</b></p> <p><b>Sécurité et confidentialité</b> : Les informations que vous nous donnez pour cette étude seront utilisées seulement pour les besoins de l'évaluation, en aucun cas ces informations seront rendues publique.</p> <p><b>Consentement éclairé</b> : Après avoir pris connaissance des objectifs de l'étude, voulez-vous y participer ?</p> <p>Si oui, signez ici : <input type="text"/></p> <p>Si <input type="checkbox"/> non, <input type="checkbox"/> pourquoi ?</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>...</p> <p>Avec votre permission, nous allons prendre des notes pour ne pas perdre les données. Nous vous rassurons que les propos recueillis seront sécurisés et anonymes.</p> <p>Enfin, je tiens à vous assurer qu'il n'y a pas de bonnes ou de mauvaises réponses. En tant qu'acteur essentiel de cette communauté, votre opinion et vos avis seront d'une importance capitale pour cette évaluation.</p> <p>Notre conversation durera entre 1 Heure et 1 H 30 mn. Vous pouvez nous interrompre à tout moment, si vous avez des questions ou commentaires, n'hésitez pas à nous demander. Et sachez qu'à tout moment, vous pouvez mettre fin à cette interview si vous le souhaitez.</p> <p>Permission d'enregistrer accordée : Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/></p>	

Identification	
Date de l'entretien (JJ/MM/AA) :	
Région :	
Ville / Village / Localité :	
Dénomination du centre/service social	
Types de services offerts au sein du centre	- . - . - . - . - .
Noms & prénoms des participants	

N°	Noms & prénoms	Sexe (M/F)	Poste au sein du centre	Contact
<b>Pertinence</b>				
<b>Parlez-nous en bref du projet</b>				
Dans quelle mesure les transferts monétaires via mobile money faits par l'UNICEF/RCI sont-ils en adéquation avec les besoins de votre centre pour accroître ses capacités de réponse aux violences, abus et exploitations dont sont victimes les enfants aussi bien en situation de développement que dans les situations de crise ?				
Dans quelle mesure les processus décisionnels et mécanismes mis en place pour la gestion et le suivi de ces transferts monétaires sont-ils adaptés pour améliorer la prise en charge des enfants victimes des violences, abus et exploitations aussi bien en situation de développement que dans les situations humanitaires ?				
Le projet dans sa conception a-t-il pris en compte le contexte/environnement des besoins/difficultés/contraintes au niveau de votre centre ?				
Dans quelle mesure trouvez-vous pertinent le projet pour l'atteinte des ODD ?				
Dans quelle mesure trouvez-vous pertinent le projet pour la facilité de mise à disposition des fonds de sensibilisation/prose en charge via les transferts monétaires ?				
Quels sont les points spécifiques autour desquels vous pensez que le projet n'a pas répondu aux besoins de votre centre ?				
Quelles recommandations faites-vous pour renforcer la pertinence des actions du projet à vos besoins pour d'autres phases ?				
<b>Cohérence</b>				
Avec quels documents de politique/stratégie/programme au niveau du gouvernement ou autre partenaire en RCI, le projet est-il arrimé ?				
Dans quelle mesure les transferts monétaires via mobile money faits par l'UNICEF aux structures d'action sociale sont-ils complémentaires au soutien apporté par le Gouvernement et les autres partenaires dans le domaine de la prise en charge des violences, abus et exploitation ?				
Dans quelle mesure ces transferts monétaires sont-ils en cohérence avec les innovations technologiques et la stratégie de digitalisation en Côte d'Ivoire notamment pour accompagner la décentralisation des services sociaux ?				
Dans quelle mesure les interventions sur le terrain sont alignées avec les objectifs de la Stratégie nationale de protection de l'enfant, de la politique nationale de l'enfant et de la stratégie de l'UNICEF pour la protection de l'enfant ?				
Quels sont les points spécifiques autour desquels vous pensez que le projet n'est pas en avec les documents de politique/stratégie/programme au niveau du gouvernement ou autre partenaire en RCI ?				
Quelles recommandations faites-vous pour renforcer la cohérence des actions du projet à celle des parties prenantes clefs pour d'autres phases ?				
<b>Efficacité</b>				
Quelles sont les principales atteintes du projet depuis le démarrage de sa mise en œuvre en matière de sensibilisation et de prise en charge des enfants victimes de violence, d'abus et d'exploitation dans les situations de développement et humanitaire ?				

Quelles sont les principales atteintes du projet depuis le démarrage de sa mise en œuvre en matière de disponibilité en ressources financières pour les centres sociaux pour la sensibilisation et la prise en charge des enfants victimes de violence, d'abus et d'exploitation dans les situations de développement et humanitaire ?	
Dans quelle mesure les transferts monétaires via mobile money ont permis d'accroître la capacité des structures d'action sociale à répondre aux besoins des enfants victimes de violence, d'abus et d'exploitation dans les situations de développement et humanitaire ?	
Quels sont les facteurs internes et externes ayant facilité et/ou entravé la mise en œuvre des transferts monétaires via mobile money pour la prise en charge des enfants victimes de violence, d'abus et d'exploitation ?	
Quels sont les résultats inattendus (positifs et négatifs) générés par les transferts monétaires via mobile money au niveau des structures d'action sociale et des communautés bénéficiaires ?	
Dans quelle mesure les atteintes du projet ont-elles renforcer la valorisation du travail social ou des travailleurs sociaux ?	
Dans quelle mesure les atteintes du projet ont-ils renforcer la relation de confiance entre les communautés et les centres/travailleurs sociaux	
Quelles sont les bonnes pratiques et leçons apprises dans la gestion des transferts monétaires pour la prise en charge des enfants victimes de violence, d'abus et d'exploitation y compris dans le cadre de la réponse à la pandémie de COVID 19 ?	
Dans quelle mesure les partenaires et partenariats stratégiques ont-ils contribué à la réalisation des résultats du projet d'appui à la prévention et à la prise des enfants victimes de violence, d'exploitation et d'extrême négligence à travers les transferts monétaires via mobile money aux services sociaux ?	
Quels sont les points spécifiques autour desquels vous pensez que le projet n'a pas été efficace au niveau du gouvernement ou autre partenaire en RCI ?	
Quelles recommandations faites-vous pour renforcer l'efficacité du projet pour d'autres phases ?	
<b>Efficience</b>	
L'utilisation des ressources étaient-elles en adéquation avec le niveau de performance des résultats atteints pour chacun des axes du projet ?	
Dans quelle mesure l'utilisation des ressources financières du projet ont tenu compte de l'enveloppe budgétaire prévue/mobilisée ?	
Dans quelle mesure les transferts monétaires via mobile money ont apporté une valeur ajoutée dans la prise en charge des enfants victimes de violence, d'abus et d'exploitation comparés aux autres moyens de transferts de ressources aux structures d'action sociale notamment en termes de disponibilité, de proactivité et de qualité des réponses ?	
Quels sont les points spécifiques autour desquels vous pensez que le projet n'a pas été efficace au niveau du gouvernement ou autre partenaire en RCI ?	
Quelles recommandations faites-vous pour renforcer l'efficience du projet pour d'autres phases ?	
<b>Durabilité</b>	
Quels sont les mécanismes d'appropriation des transferts monétaires via mobile money au niveau institutionnel et au niveau communautaire ?	
Quel est le niveau d'appropriation au niveau communautaire, des transferts monétaires via mobile money par les travailleurs de première ligne, pour répondre aux priorités dans le domaine de la protection de l'enfant contre les violences, abus et exploitation ?	
Quels sont selon vous les facteurs de durabilité attribuables au projet ?	
A quel dispositif de durabilité pensez-vous en cas d'arrêt de l'appui d'UNICEF/RCI ?	

<p>Quelles recommandations faites-vous pour renforcer la durabilité du projet pour d'autres phases ?</p> <p><i>(Par exemple : (a) en matière de coordination entre les deux ministères dans le cadre de la gestion de l'appui ; (b) en matière d'harmonisation des pratiques et outils ; (c) en matière d'utilisation des fonds ; (d) en matière de la qualité des données rapportées ; etc.)</i></p>	
<p><b>Axes transversaux (Equité, égalité, genre et droits humains)</b></p>	
<p>Dans quelle mesure le projet aborde-t-il les questions d'équité et d'égalité de genre dans les différents aspects de sa programmation et de sa mise en œuvre ?</p>	
<p>Dans quelle mesure les droits des personnes en situation d'handicap sont-ils intégrés dans les différents aspects de la programmation et de la mise en œuvre du projet ?</p>	
<p>Dans quelle mesure les personnes en situation d'handicap, en particulier les enfants et les femmes en situation d'handicap, ont-elles été consultées par le biais de leurs organisations représentatives ?</p>	
<p>A quel autre axe stratégique pensez-vous que le projet sera en adéquation ?</p>	

**MERCI POUR VOTRE PARTICIPATION**

### A.5.3 Guide d'entretien adressé aux bénéficiaires adolescent.e.s et jeunes

Évaluation formative du projet d'appui à la prévention et à la prise en charge des enfants victimes de violence, d'exploitation et d'extrême négligence à travers les transferts monétaires via mobile money aux services sociaux (2018-2023)

#### Guide d'entretien adressé aux bénéficiaires adolescent.e.s et jeunes

Madame/Monsieur,

Nous avons été sélectionnés par l'UNICEF, pour l'Évaluation formative du projet d'appui à la prévention et à la prise en charge des enfants victimes de violence, d'exploitation et d'extrême négligence à travers les transferts monétaires via mobile money aux services sociaux sur la période de 2018 à 2023.

Dans le cadre de cette mission, nous procédons à une collecte de données auprès les parties prenantes, des communautés et des bénéficiaires du projet dans l'objectif de démontrer les résultats atteints grâce à l'appui de l'UNICEF depuis 2018, de faire l'état des difficultés rencontrées et des leçons apprises en vue de produire des recommandations pour l'amélioration de l'appui de l'UNICEF aux centres sociaux.

Ainsi, cette mission de terrain vise la collecte de données qualitatives et quantitatives pertinentes en lien avec les objectifs de l'évaluation à partir d'observations, d'entretiens individuels et de groupe.

Au cours de cet entretien, vous allez nous donner votre avis et votre niveau d'appréciation sur la pertinence, la cohérence, l'efficacité, l'efficience et la durabilité dans le projet.

#### Considérations éthiques

**Sécurité et confidentialité** : Les informations que vous nous donnez pour cette étude seront utilisées seulement pour les besoins de l'évaluation, en aucun cas ces informations seront rendues publique.

**Consentement éclairé** : Après avoir pris connaissance des objectifs de l'étude, voulez-vous y participer ?

Si oui, signez ici :

Si non, pourquoi ?

.....  
.....  
.....

Avec votre permission, nous allons prendre des notes pour ne pas perdre les données. Nous vous rassurons que les propos recueillis seront sécurisés et anonymes.

Enfin, je tiens à vous assurer qu'il n'y a pas de bonnes ou de mauvaises réponses. En tant qu'acteur essentiel de cette communauté, votre opinion et vos avis seront d'une importance capitale pour cette évaluation.

Notre conversation durera entre 1 Heure et 1 H 30 mn. Vous pouvez nous interrompre à tout moment, si vous avez des questions ou commentaires, n'hésitez pas à nous demander. Et sachez qu'à tout moment, vous pouvez mettre fin à cette interview si vous le souhaitez.

Permission d'enregistrer accordée : Oui

Non

<b>I-IDENTIFICATION</b>	Nom et identifiant des participants :
	Région :
	Ville / Village / Localité :
	Date de l'entretien (JJ/MM/AA) :
<b>II-PERTINENCE</b>	1. Veuillez nous parler des problèmes de de violence, d'exploitation et d'extrême négligence dans votre localité ? (existence, manifestations, etc.)
	2. Selon vous, quels sont les besoins des enfants victimes de de violence, d'exploitation et d'extrême négligence dans votre localité
	3. Depuis quand êtes-vous dans le centre ? (pour les internés)
	4. Quelles sont les raisons de votre présence dans ce centre ? (pour les internés)
	5. Parlez-moi de la manière dont vous êtes arrivés dans le centre (pour les internés)
	6. Que pensez-vous de la manière dont vous avez été pris en charge par le centre ?
	7. Comment vos besoins sont-ils pris en compte au sein du centre ?
<b>III-COHERENCE</b>	8. Comment les membres de la famille/voisinage/communauté réagissaient quand il y a la violence, l'abus ou la négligence sur un enfant ?
	9. Comment cela change avec ce que fait le centre actuellement ?
	10. Que pensez-vous de ce projet ?
	11. Connaissez-vous d'autres groupes qui font la sensibilisation ou la prise en charge sur la protection et la prise en charge des enfants dans votre localité ? Si oui, lesquels ? ( <i>Captez les ONG ou autres acteurs qui interviennent dans la protection des enfants</i> )
	12. Que pensez-vous de leur travail par rapport à ce que le centre fait
<b>IV-EFFICACITE</b>	13. Parlez-moi de ce qui vous plait dans le projet. Pourquoi ?
	14. Depuis que vous bénéficiez des appuis du projet, qu'est ce qui a changé par rapport à là où vous étiez avant ?
	15. Que pensez-vous de ces changements ?

	16. Quelles sont les changements observés dans vos communautés depuis la mise en œuvre du projet concernant la protection des enfants ?
	17. Quelles sont les changements auxquels vous ne vous attendiez pas ?
	18. Quelles sont les difficultés auxquelles vous êtes confrontés depuis que vous êtes dans le centre ?
<b>V-EFFICIENCE</b>	19. Qu'est-ce que le centre fait et qui est différent de ce que les autres structures ou personnes font pour la protection des enfants contre les violences, abus et les exploitations ?
	20. Quelles sont, selon vous, les activités du projet qui ont véritablement amélioré la capacité de votre communauté dans la protection et la prise en charge des enfants victimes de violence, d'abus et d'exploitation ?
	21. Selon vous, est ce que les frais de prise en charge donnés par la DAS et la DPE suffisent réellement à couvrir les besoins des victimes ?
<b>VI-DURABILITE</b>	22. Selon vous, qu'est-ce qu'il faut changer dans la manière de faire du centre pour une meilleure prise en charge des enfants victimes de violences, d'abus et d'exploitations ?
	23. Que faut-il faire pour améliorer la protection des enfants contre les violences, abus et d'exploitations au sein de votre communauté ?
	24. Que faut-il faire pour améliorer la prise en charge des enfants victimes de violence, d'abus et d'exploitation au sein de votre communauté ?
	25. Qu'est-ce que vous voulez dire au gouvernement, aux responsables des centres et à l'UNICEF concernant la protection des enfants ?
	26. Existe-il dans la localité des possibilités de prises en charge en dehors de ce qui est fait par les centres sociaux ?
	27. Selon vous, sans les interventions de l'Unicef à travers la DPE et la DAS, est ce que la prise en charge des victimes pourra continuer ?
<b>VIII-Equité, Genre et droits humains</b>	28. Comment les populations vulnérables ont-ils participé aux activités du projet ?
	29. Quelles dispositions ont été prises pour assurer la participation des personnes porteurs de handicap, des femmes et des jeunes filles ?
	30. Quelles ont été les difficultés de participation relevées par les populations vulnérables ?
	31. Comment ces obstacles ont-ils été levés ?
	32. Comment la planification des activités du projet a-t-elle pris en compte les contraintes sociales des femmes et des filles ?
	33. Comment le projet a-t-il contribué à réduire les inégalités de genre au sein des communautés/localités ?
	34. Comment le projet contribue-t-il à l'autonomisation des femmes dans les communautés/localités de mise en œuvre ?

**MERCI POUR VOTRE PARTICIPATION**

## A.5.4 Guide d'entretien pour la cartographie corporelle avec les enfants

### Introduction de l'outil

La cartographie corporelle est un outil participatif adapté aux enfants et aux jeunes, qui leur donne la possibilité de partager librement leurs expériences après une intervention spécifique à leur endroit comme par exemple, les actions de sensibilisation de de prise en charge des enfants/jeunes victimes de violences, d'exploitation et d'extrême négligence. Cet outil est important pour comprendre les changements dans la vie des enfants/jeunes "avant et après" un événement traumatique ou aussi une intervention humanitaire.

La cartographie corporelle doit être animée par de petits groupes de même sexe et de même tranche d'âge, avec si possible des animateurs féminins pour les groupes de filles et masculins pour les groupes de garçons.

### Description de la méthode par étape

#### Etape 1 : Introduction et consentement

Comme dans toute activité de Groupe, veuillez d'abord introduire l'objet de votre visite et indiquer que les informations du groupe resteront confidentielles. Les enfants doivent aussi indiquer leur consentement pour participer aux discussions. Pour rappel, l'objet de la visite est d'évaluer en gros les effets des appuis reçus via transferts monétaires d'UNICEF/RCI par les services sociaux de la communauté d'appartenance des enfants/jeunes interviewés et ayant servis à mener des actions de sensibilisation/prise en charge en leur sein face aux violences, exploitation et extrême négligence dont ils sont victimes.

*N.B : Le groupe sera facilité par les consultants*

Introduction	
<p><b>Madame/Monsieur,</b></p> <p>Nous avons été sélectionnés par l'UNICEF, pour l'Évaluation formative du projet d'appui à la prévention et à la prise en charge des enfants victimes de violence, d'exploitation et d'extrême négligence à travers les transferts monétaires via mobile money aux services sociaux sur la période de 2018 à 2023.</p> <p>Dans le cadre de cette mission, nous procédons à une collecte de données auprès les parties prenantes, des communautés et des bénéficiaires du projet dans l'objectif de démontrer les résultats atteints grâce à l'appui de l'UNICEF depuis 2018, de faire l'état des difficultés rencontrées et des leçons apprises en vue de produire des recommandations pour l'amélioration de l'appui de l'UNICEF aux centres sociaux.</p> <p>Ainsi, cette mission de terrain vise la collecte de données qualitatives et quantitatives pertinentes en lien avec les objectifs de l'évaluation à partir d'observations, d'entretiens individuels et de groupe.</p> <p>Au cours de cet entretien, vous allez nous donner votre avis et votre niveau d'appréciation sur la pertinence, la cohérence, l'efficacité, l'efficience et la durabilité dans le projet.</p> <p><b>Considérations éthiques</b></p> <p><b>Sécurité et confidentialité</b> : Les informations que vous nous donnez pour cette étude seront utilisées seulement pour les besoins de l'évaluation, en aucun cas ces informations seront rendues publique.</p> <p><b>Consentement éclairé</b> : Après avoir pris connaissance des objectifs de l'étude, voulez-vous y participer ?</p> <p>Si oui, signez ici : <input type="text"/></p> <p>Si _____ non, _____ pourquoi ? ..... .....</p> <p>Avec votre permission, nous allons prendre des notes pour ne pas perdre les données. Nous vous rassurons que les propos recueillis seront sécurisés et anonymes.</p> <p>Enfin, je tiens à vous assurer qu'il n'y a pas de bonnes ou de mauvaises réponses. En tant qu'acteur essentiel de cette communauté, votre opinion et vos avis seront d'une importance capitale pour cette évaluation.</p> <p>Notre conversation durera entre 1 Heure et 1 H 30 mn. Vous pouvez nous interrompre à tout moment, si vous avez des questions ou commentaires, n'hésitez pas à nous demander. Et sachez qu'à tout moment, vous pouvez mettre fin à cette interview si vous le souhaitez.</p> <p>Permission d'enregistrer accordée : Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/></p>	



- Quelle est selon vous l'utilité des services sociaux ainsi que des travailleurs sociaux en matière de réduction des actes de violence, d'exploitation et d'extrême négligence à l'encontre des enfants/jeunes de votre communauté ?
- Avez-vous connaissance de certaines activités spécifiques menées par les services sociaux à l'endroit des enfants/jeunes de votre communauté qui ont porté des résultats probants ?
- **Les yeux : Y a-t-il des changements dans la façon dont ils se voient eux-mêmes/leur famille/leur communauté ? La façon dont les adultes voient les enfants a-t-elle changé ?**
  - Lorsqu'un enfant/jeune de la communauté est victime de violence, quel sentiments particuliers l'anime ?
  - Comment réagissait la communauté lorsqu'il y a des actions de violence, abus/négligence sur un enfant ?
  - Quel changement avez-vous observé suite aux interventions des centres sociaux ?
  - Connaissez-vous d'autres groupes qui font la sensibilisation ou la prise en charge sur la protection et la prise en charge des enfants dans votre localité ? Si oui, lesquels et que pensez-vous de leurs interventions au sein de la communauté ? (Captez les ONG ou autres acteurs qui interviennent dans la protection des enfants)
  - Vous sentez-vous en sécurité au sein de votre communauté ?
  - Avez-vous le sentiment que l'on pense à vous protéger contre toutes sortes de violence, d'exploitation et d'extrême négligence à votre encontre ?
  - Aujourd'hui, est-ce que les sentiments que vous aviez il y a quelques années en arrière ont évolués ? Si oui, dans quel sens ?
- **Les oreilles : Y a-t-il des changements dans la façon dont on les écoute ? La façon dont ils écoutent les autres a-t-elle changé ? Ou dans ce qu'ils entendent ?**
  - Est-ce qu'on vous écoute davantage sur vos difficultés en matière de violence, d'exploitation et d'extrême négligence à votre encontre ?
  - Est-ce que des facilités sont mise en place pour vous permettre de vous sentir à l'aise dans la dénonciation d'actes de violence, d'exploitation et d'extrême négligence à votre encontre ?
- **La bouche : La façon dont ils parlent a-t-elle changé ? La façon dont ils communiquent avec leurs pairs, leurs parents ou d'autres personnes ? La façon dont les adultes leur parlent a-t-elle changé ?**
  - La façon dont on vous traite, quand vous êtes victimes de violence, d'exploitation et d'extrême négligence a-t-elle changé ces dernières années ?
- **Les épaules : Y a-t-il des changements dans les responsabilités assumées par les filles ou les garçons ?**
  - NA
- **Le cœur : Y a-t-il des changements dans la façon dont ils se sentent ? L'attitude envers les autres a-t-elle changé ? Y a-t-il des changements dans la façon dont les adultes ou les autres enfants se sentent par rapport à eux ? Ou dans l'attitude des autres à leur égard ?**
  - Selon que vous avez été victime de violence, d'exploitation et d'extrême négligence ou pas, quelle est votre attitude envers les autres ?
  - Depuis ces trois dernières années, y a-t-il des changements dans la façon dont les adultes ou les autres enfants se sentent par rapport à vous selon que vous avez été victime de violence, d'exploitation et d'extrême négligence ou pas ?
- **L'estomac : Y a-t-il des changements dans leur estomac ? Dans ce qu'ils mangent ?**
  - NA
- **Les mains et les bras : Y a-t-il des changements dans les activités qu'ils font ? La façon dont ils utilisent leurs mains ou leurs bras : La façon dont les adultes les traitent a-t-elle changé ?**
  - Les activités que vous menez au sein de la communauté sont-elles effectivement adaptées à vos conditions d'enfants/jeunes ? Les adultes vous traitent-ils décemment ?

- Que ressentez-vous depuis ces trois dernières années en matière des responsabilités qui vous incombent au sein de la communauté ? Les adultes vous soumettent-ils à des activités/pratiques qui selon vous frisent à la violence, l'exploitation et l'extrême négligence ?

- **Les pieds et les jambes : Y a-t-il des changements dans leurs déplacements ? Que font-ils avec leurs jambes et leurs pieds ?**

- NA

- **Pensez à d'autres changements et dessinez-les**

☞ Veuillez à bien documenter les opinions des participants

☞ Lors de l'analyse des résultats de différentes cartes corporelles produites à partir de discussions avec différents groupes de filles et de garçons (d'âges différents ou d'origines géographiques différentes), il sera utile d'analyser les différences de points de vue et d'expériences en fonction du sexe, de l'âge, du handicap/incapacité, de l'ethnicité, de la géographie, du contexte socio-économique, du contexte sociopolitique, du contexte de vie (par exemple, déplacement interne des foyers et des villages), etc.

**Après l'exercice sur la cartographie corporelle, merci de poser les questions suivantes aux enfants :**

Que faut-il faire **de plus** ?

- Quelles sont, selon vous, les activités du projet qui ont véritablement amélioré la capacité de votre communauté dans la protection et la prise en charge des enfants victimes de violence, d'abus et d'exploitation ?
- Selon vous, qu'est-ce qu'il faut changer dans la manière de faire des centres sociaux pour une meilleure prise en charge des enfants victimes de violences, d'abus et d'exploitations ?
- Selon vous, que doivent faire les adultes pour vous épargner les problèmes liés à la violence, l'exploitation et l'extrême négligence à votre rencontre au sein de la communauté ?
- Que faudrait-il faire **différemment** pour améliorer les programmes d'intervention pour la prévention et la prise en charge des enfants/jeunes victimes de violence, d'exploitation et d'extrême négligence ?
- Selon vous, qu'est ce qui se fait aujourd'hui et qui mérite d'être amélioré par rapport aux questions prévention et de prise en charge des enfants/jeunes victimes de violence, d'exploitation et d'extrême négligence au sein de la communauté ?
- Si possible, veuillez nous dire comment procéder à cette amélioration ? que doivent faire les adultes pour vous épargner les problèmes liés à la violence, l'exploitation et l'extrême négligence à votre rencontre au sein de la communauté ?
- Qu'est-ce que vous voulez dire au gouvernement, aux responsables des centres et à l'UNICEF concernant la protection des enfants ?
- Si vous avez d'autres opinions ou suggestions veuillez les partager avec nous.

**Merci d'avoir participé à cet entretien**

Guide pour la collecte de données complémentaire

➤ Par rapport à la pertinence

Question	Destinataire/ source	Réponse
Dans quelles mesures les objectifs de l'intervention correspondent aux priorités internationales et aux politiques des partenaires en matière de transferts monétaires pour la prévention et la prise en charge des enfants victimes de violence aussi bien en situation de développement que dans les situations humanitaires ?	Données secondaires	
Dans quelles mesures les objectifs de l'intervention correspondent aux aspects liés à la stratégie de digitalisation pour accompagner la décentralisation des services sociaux ?	Données secondaires	
Quels sont les facteurs contextuels en lien avec les priorités/orientations du gouvernement dans la prise en charge des enfants, les aspects législatifs et les interventions stratégiques des PTFs sur la question ?	Données secondaires	

➤ Par rapport à la cohérence

Question	Destinataire/ source	Réponse
Quel était le besoin en financement moyen des services sociaux en matière de prévention et prise en charge des enfants victimes avant l'avènement du projet de transferts monétaires	DPE & DAS	
Parlez-nous des principaux appuis apportés par le Gouvernement ivoirien pour réduire le taux d'enfants victimes de violences, abus et exploitations de tout genre et dont les appuis de l'UNICEF sont venus renforcer les acquis ( <i>construction des services sociaux sur l'étendue territoriale, réformes votées, etc.</i> )	DPE & DAS	
Quels sont les autres partenaires qui financent les services sociaux à part l'UNICEF en vue d'appuyer les actions de prévention et de	DPE & DAS	

Question	Destinataire/ source	Réponse
prise en charge des enfants victimes de violences, abus et exploitations de tout genre ?		
Comparés aux autres partenaires, quelle est la plus-value qu'apporte les appuis de l'UNICEF à l'endroit des services sociaux ?	DPE & DAS	

### ➤ Par rapport à l'efficacité

Question	Destinataire/ source	Réponse
D'une manière globale, est-ce possible d'avoir une idée du nombre de comités de protection mis en place suite aux sessions de prévention/sensibilisations menées par les services sociaux ? <i>(Désagréger si possible)</i>	DPE & DAS	
Qu'est-ce qui peut justifier le fait que même sans l'appui de l'UNICEF par moment, les services sociaux parviennent toujours à mener des activités de prévention et de prise en charge à l'endroit des enfants ? <i>(Disponibilité d'autres fonds, solidarité entre services sociaux, implication communautaire, etc.)</i>	DPE & DAS	
Désagréger par services sociaux, les nombres de sensibilisations et prises en charge entreprises	Rapports DPE & DAS	
Désagréger par région le nombre de personnes sensibilisées et de personnes prises en charge	Rapports DPE & DAS	
Qu'est-ce qui justifie concrètement le fait que certains services sociaux ne parviennent pas à faire un reporting dans les délais escomptés des activités menées,	DPE & DAS	
Quelles propositions faites-vous pour faciliter le processus de reporting des services sociaux à la DPE & la DAS pour obtenir un autre financement de l'UNICEF ?	DPE & DAS	

### ➤ Par rapport à l'efficience

Question	Destinataire/ source	Réponse	
Enumérez et explicitez en détails ( <i>année d'occurrence, étapes, acteurs impliqués, avantages, inconvénients, etc.</i> ) les différentes modalités des mécanismes de transferts monétaires <sup>8</sup> de l'UNICEF vers les services sociaux s'étant succédés dans le cadre du projet	UNICEF, DPE & DAS <i>(Noter que la DPE a commencé à recevoir avant la DAS)</i>	Mécanisme 1	
		Mécanisme 2	
		Mécanisme 3	
		Mécanisme 4	
Quelle appréciation faites-vous de l'évolution de ces mécanismes dans l'ensemble ?	DPE & DAS		
UNICEF transférerait par moment les fonds directement sur les puces des centres sociaux, après soumission d'une requête par les directions centrales (Donnez des détails sur ce mécanisme)	UNICEF, DPE & DAS		
Enumérez et explicitez en détails ( <i>étapes, acteurs impliqués, avantages, inconvénients, etc.</i> ) les autres mécanismes à travers lesquels les centres sociaux reçoivent du financement pour mener les activités de prévention et de prise en charge des enfants victimes de violences, abus, et exploitations de tout genre	DPE & DAS	Gouvernement	
		Ministères (MFFE & MEPS)	
		Budget de fonctionnement pour les services sociaux	
		Fonds de secours	
		PTF (Save the children)	
		PTF (UNFPA)	
		Autre PTF (IRC)	
		Autre PTF (Préciser)	
Si l'on regarde de plus près l'appui financier, il y a eu des années où le premier transfert n'a été fait qu'au mois de juin par exemple alors que le nombre d'enfants pris en charge entre janvier - mai (sans appui de l'UNICEF) est plus ou moins le même que entre juin - décembre (avec l'appui de l'UNICEF). <b>Justifier</b>			

<sup>8</sup> Il y a eu 3 modalités : Par DCT à la centrale, transmission par chèque ; par paiement mobile money directement sur les puces des bénéficiaires et DCT à la centrale & paiement mobile money par la centrale sur les puces des destinataires. En outre, en 2018, les fonds étaient centralisés au niveau de la DPE et les paiements se faisaient par chèque. Les paiements par mobile money ont débuté en 2019. En 2020, les transferts se sont faits directement sur les comptes des TS et des DR. Depuis 2022, les fonds sont transmis à la DAS qui fait elle-même les transferts sur la puce des TS, depuis 2023, la DPE le fait également. La DAS n'effectue pas de paiement aux complexes. Attention - l'UNICEF ne positionne pas sur les comptes MTN mais toujours au compte des régisseurs dont la DAS et la DPE positionnent sur leurs comptes MTN.

Question	Destinataire/ source	Réponse		
Quelles appréciations faites-vous des appuis de l'UNICEF comparés à ceux des autres partenaires (publics comme privés) ?	DPE & DAS			
Il y a-t-il des mécanismes de financement pour lesquels les services sociaux peinent à utiliser les fonds mis à disposition ? Si oui, lesquels et pourquoi ( <i>durée d'accès, préalables à remplir, etc.</i> ) ?	DPE & DAS	<i>Mécanisme 1</i>		
		<i>Mécanisme 2</i>		
		<i>Mécanisme 3</i>		
Quel est le taux moyen d'absorption (%) de ces fonds difficiles à utiliser au niveau des services sociaux ?	DPE & DAS			
Quel est le budget global des transferts reçus par les services sociaux à travers les transferts de l'UNICEF de 2019 à 2022 ?	Données secondaires, UNICEF, DPE & DAS	<i>Année</i>	<i>DPE</i>	<i>DAS</i>
		2019		
		2020		
		2021		
		2022		
		2023		
<i>Total</i>				
Quelle part ( <i>estimation en %</i> ) globale représentent les transferts monétaires reçus de l'UNICEF à travers les divers mécanismes dans le budget total au niveau des services sociaux chaque année ?	DPE, DAS & services sociaux			
Donnez des détails sur les mécanismes de suivi des décaissements et de gestion des fonds reçus par les services sociaux par chacune des directions (description, avantages, inconvénients, etc.)	DPE & DAS			
Comment les synergies entre services sociaux pour les préventions et prise en charge d'urgence ont-elles été formalisées ?	DPE & DAS			

### ➤ Par rapport à la durabilité et l'appropriation

Question	Destinataire/ source	Réponse		
Y aurait-il des éléments de durabilité liés à l'adoption par la DAS et la DPE de mécanismes flexibles/diligents de mise à disposition des ressources aux centres sociaux tels que les transferts monétaires ?	DPE & DAS			
Pour le fonds de secours, quelle proposition faites-vous pour faciliter son utilisation ?	DPE & DAS			

➤ Par rapport au genre et aux droits humains

Question	Destinataire/ source	Réponse

**Consignes générales :** *Veillez partager toute documentation pertinente que pourrait exploiter le l'équipe de consultants en vue d'analyser et comprendre convenablement vos réponses aux questions. Envoyer vos documents aux adresses suivantes : [vegbadarius@yahoo.fr](mailto:vegbadarius@yahoo.fr) ; [niavalandry@yahoo.fr](mailto:niavalandry@yahoo.fr) & [padonouffreddy@gmail.com](mailto:padonouffreddy@gmail.com)*